

CATALOGUE

des ouvrages disponibles & à paraître
- 2012 / 2021 - à jour au 02 novembre 2021



**EDITIONS
L'EPITOGE**

www.l-epitoge.com
editions@l-epitoge.com

EDITIONS L'ÉPITOGE

Les Editions l'Épitoge proposent quatre collections :

- **L'Unité du Droit** (collection rouge)
- **Revue Méditerranéenne de Droit Public** dite RM-DP (collection verte)
- **Histoire(s) du Droit** (collection noire)
- **Académique** (collection violette)

Histoire(s) d'Épitoge(s)

Créées en 2012, comme atelier indépendant du Collectif L'Unité du Droit, les Editions l'Épitoge proposent aujourd'hui **48 ouvrages** dans leur catalogue dont 06 sont annoncés pour 2019-2020.

L'UNITÉ DU DROIT

(collection rouge—ISSN 2259-8812)

La Collection « L'Unité du Droit » a vocation à rassembler des ouvrages transcendant les frontières académiques.

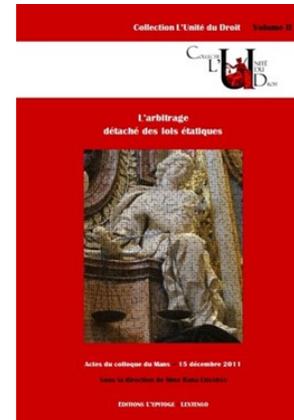
Volume I :

Droits du travail et des fonctions publiques : Unité(s) du Droit ?

- Ouvrage collectif
(Direction Morgan **SWEENEY**
& Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)
- Nombre de pages : 262
- Sortie : février 2012
- Prix : 29 € (**bientôt épuisé**)
- ISBN : 978-2-9541188-0-2

Volume I : présentation

Les présents actes, réunis sous la direction du Pr. Mathieu Touzeil-Divina et de M. Morgan Sweeney, sont issus des deux premières journées d'un colloque organisé par l'association Collectif l'Unité du Droit à l'automne 2010 à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et ce, en collaboration, principalement, avec deux des laboratoires (de droit public (Crdp) et de droit privé (Irerp)) de cette institution ainsi que du laboratoire Themis-Um de l'Université du Maine. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de précédentes recherches relatives à la confrontation des mondes et des droits du travail et des fonctions publiques. En effet, depuis la création et la reconnaissance d'un statut légal et réglementaire pour les fonctionnaires de la République, et même avant la Loi Thorez du 19 octobre 1946, plusieurs auteurs ont décrit, parfois avec angoisses ou au contraire avec optimisme, les rapprochements, les influences ou encore les conflits nés de cette opposition entre droits des travailleurs privés et publics. A Nanterre, et conséquemment dans les présentes pages issues de nos premiers travaux, il a donc été question non seulement de poursuivre cet état des lieux, ces recherches sur la confrontation et les influences des droits privé et public du travail, mais cela a aussi été l'occasion de proposer, de critiquer et d'appréhender l'avenir. Combien de temps l'opposition public / privé – en droit des travailleurs – s'imposera-t-elle encore en France alors que certains pays ne la connaissent pas ou l'ont plus ou moins abandonnée ? Et, surtout, est-ce souhaitable ? S'agit-il d'un simple « découpage » académique qui suivrait la *summa divisio* si chère aux universitaires nationaux ?



Volume II : présentation

Les présents actes s'appuient sur un colloque organisé à l'Université du Maine, en décembre 2011, en collaboration avec le laboratoire Themis-Um (ea 4333). Ces travaux ont pris pour point de départ le droit français de l'arbitrage international dans lequel tout semble converger vers la reconnaissance d'une justice arbitrale affranchie des lois étatiques, incitant une partie de la doctrine à se prononcer en faveur de l'existence d'un « ordre juridique arbitral ». Ils ont eu, en définitive, pour ambition de répondre à la question de savoir comment organiser cet ordre juridique autonome. En effet, si au début du processus arbitral, le principe de compétence-compétence est aujourd'hui incontesté, se pose la question de savoir s'il peut pour autant ignorer toute loi étrangère. En outre, quelle nature reconnaître au principe de validité de la clause compromissoire ? S'agit-il d'une véritable règle transnationale de l'arbitrage ou plutôt d'une simple norme juridique nationale de portée internationale ? Les distances que prend l'arbitrage par rapport aux lois étatiques se ressentent avec plus d'acuité dès qu'il s'agit de mesurer le rôle joué par l'arbitre, qu'il s'agisse d'un arbitre statuant en amiable compositeur ou d'un arbitre statuant en droit le quel, en matière d'arbitrage international, identifie et applique librement les principes de la *lex mercatoria*. En revanche, dans les litiges relatifs aux investissements internationaux, il est difficilement concevable que l'arbitre ne prenne pas en considération le droit interne de l'Etat d'accueil, qui, en la matière, semble incontournable. Enfin, dans les présents travaux, il s'est aussi agi de se prononcer, avec un certain scepticisme pour les uns, avec un optimisme convaincu pour les autres, sur la notion d'ordre juridique arbitral, sur son utilité pratique, sur ses implications théoriques, notamment dans une perspective internationaliste. Cela a été l'occasion de confronter les diverses représentations de l'arbitrage international et de répondre à une série de questions : jusqu'où l'arbitrage international pourra-t-il aller s'émancipant des tutelles étatiques et affirmant son autonomie ? Quels sont les fondements de cet ordre juridique arbitral autonome ? Quelles en sont les fins ? Cet affranchissement ne risque-t-il pas, à terme, de nuire à la crédibilité de l'institution ?

Volume II :

L'arbitrage détaché des lois étatiques

- Ouvrage collectif
(Direction Rana **CHAABAN**)
- Nombre de pages : 140
- Sortie : octobre 2012
- Prix : 33 € TTC
- ISBN : 978-2-9541188-1-9

Volume III : Mondialisation & Collectivités territoriales

- Auteur : Benoît **LAPORTE**

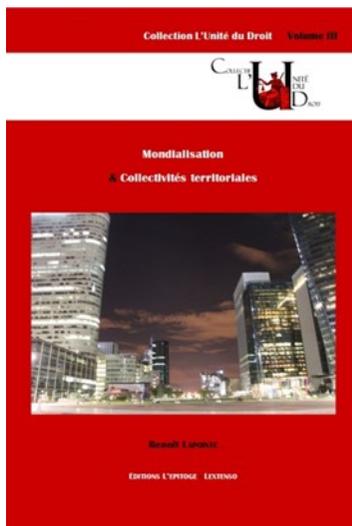
- Nombre de pages : 222

- Sortie : octobre 2012

(bientôt épuisé)

- Prix : 39 €

• ISBN : 978-2-9541188-8-8



Volume III : présentation :

Une interrogation sur les enjeux et défis de la mondialisation à l'égard des collectivités territoriales étonne ; elle peut même sembler paradoxale. La mondialisation suggère en effet l'idée d'un émiettement, d'une porosité, et en général d'une moindre importance des frontières et, par-delà, des territoires que celles-ci délimitent. Il s'agit toutefois d'une fausse perception. Le territoire, loin de revêtir désormais une importance moindre, voit plutôt sa fonction et son rôle se modifier simultanément à la propagation du phénomène de mondialisation. En vérité, le niveau local ou régional, ou en d'autres termes la « localisation », c'est-à-dire l'ascension du pouvoir économique et politique des collectivités territoriales, possède un lien très étroit avec la mondialisation. Alors qu'ils pourraient sembler en opposition, la localisation et la mondialisation entretiennent en réalité des rapports de proximité. Suivant cette optique, l'objectif principal de l'ouvrage vise à permettre au lecteur d'identifier en quoi la mondialisation, et plus généralement la diffusion des théories néolibérales, a contribué à façonner les transformations qu'ont connues, ces trois dernières décennies, l'organisation, les moyens d'action, les champs d'intervention, les modes de gestion et de financement des collectivités territoriales, et tout particulièrement en France depuis l'avènement de la décentralisation.

Volume IV : Communications Electroniques, Objets juridiques au cœur de l'Unité des droits

- Ouvrage collectif (Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** & Benjamin **RICOU**)

- Nombre de pages : 176

- Sortie : octobre 2012

- Prix : 33 €

• ISBN : 978-2-9541188-3-3

Volume IV : présentation :

A l'heure où, en France, le minitel s'éteignait pour toujours, il était temps que les juristes rendent une nouvelle fois hommage aux communications électroniques ainsi qu'à son ou à ses droit(s). En effet, grâce à l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications, ces dernières années ont vu se développer, de façon spectaculaire, les usages en matière de communications électroniques. Qu'il s'agisse du déploiement massif des réseaux de télécommunications mobiles, de la téléphonie fixe et de l'Internet ou encore de la télévision numérique : cette thématique est d'une actualité incontournable. Il s'est alors agi, par les présents actes issus d'un colloque tenu le 01 juin 2012 à l'Université du Maine (en collaboration avec le Collectif L'Unité du Droit et le laboratoire Themis-Um), d'analyser l'évolution du marché, de la pratique et du droit des communications électroniques, lesquels doivent s'adapter en permanence au renouvellement rapide des différentes technologies. Les communications électroniques sont en effet au cœur des deux phénomènes contemporains



les plus importants du Droit : la matérialisation de son Unité et sa globalisation. Ont participé à l'analyse de ces phénomènes des enseignants-chercheurs mais aussi des praticiens afin de décrypter sous plusieurs angles le(s) nouveau(x) droit(s) des communications électroniques.

Volume V : L'Exigence d'Égalité à l'épreuve du Dialogue des Juges. Essai en droit social

- Auteur : Morgan **SWEENEY**

- Préface : Antoine **LYON-CAEN**

- Nombre de pages : 294

- Sortie : juillet 2016

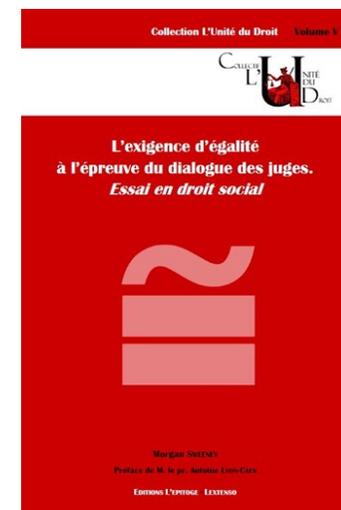
- Prix : 49 €

• ISBN : 978-2-9541188-9-5

Volume V : présentation :

L'égalité en droit social est au cœur des débats contemporains. Elle est au centre de nombreux contentieux. Les juges « suprêmes », tant internes (Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation) qu'euro-péens (Cjue & Cedh) se réfèrent à différentes expressions de l'égalité, notamment le principe d'égalité ou le principe d'égalité de traitement. Ils connaissent également de différentes règles de non-discrimination, soit qu'elles prohibent le recours à un critère déterminé, soit au contraire qu'elles encadrent leur utilisation par une procédure ou une exigence de justification. Cette diversité dans l'expression de l'exigence d'égalité nécessite d'identifier et d'apprécier les identités et les différences à l'œuvre dans chacune des jurisprudences.

Le concept de dialogue des juges permet précisément d'analyser les convergences et les divergences entre les jurisprudences, tant internes qu'euro-péennes. Par-delà les tensions entre uniformisation et préservation des différences, cette étude vise à analyser les évolutions que connaissent les concepts et techniques propres à l'exigence d'égalité sous l'influence des transferts opérés d'une jurisprudence à l'autre. Il s'agit de dévoiler ainsi la mécanique de l'égalité en droit et d'en révéler ses mécanismes et concepts propres.





Volume VI : Des politiques jurisprudentielles de renforcement de la compétence de la Juridiction administrative

- Auteur :
Benjamin **RICOU**

- Préface :
Philippe **TERNEYRE**

- Avant-propos :
Bernard **STIRN**

- Nombre de pages : 528

- Sortie : juillet 2015

- Prix : 59 €

- ISBN : 979-10-92684-00-1

Volume VI : présentation :

La compétence de la juridiction administrative s'est considérablement renforcée ces trente dernières années. Dans certaines situations, le juge dispose d'une part de liberté plus ou moins importante dans la détermination de la compétence juridictionnelle, en dépit de l'existence de textes qui ont pour objet ou pour effet de répartir les compétences entre les juridictions. Ce double constat conduit à s'interroger sur l'éventualité de l'existence d'une ou de plusieurs volontés jurisprudentielles de renforcer la compétence de la juridiction administrative et, le cas échéant, de s'interroger sur ce qui a pu les déterminer. L'étude tente de prendre la mesure la plus exacte possible de leur existence, à partir d'une analyse détaillée d'un corpus de décisions semblant être fortement imprégnées de considérations de politique jurisprudentielle. Il en résulte qu'un renforcement de la compétence de la juridiction administrative a été réalisé au moyen d'une interprétation stratégique des normes (de valeur constitutionnelle ou législative) qui ont pour objet ou pour effet de répartir les compétences, et des catégories juridiques (organiques, formelles ou matérielles) qui ont cet objet ou cet effet.

Volume VII : Le Parlement aux écrans !

- Ouvrage collectif
(Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)

- Nombre de pages : 194

- Sortie : décembre 2013

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-01-8

Volume VII : présentation :

Le présent ouvrage est le fruit d'un colloque qui s'est déroulé à l'Université du Maine le 05 avril 2013 dans le cadre de la 2ème édition des « 24 heures du Droit ». Co-organisé par le Collectif L'Unité du Droit et le laboratoire Themis-Um, il est dédié à la mémoire du professeur Guy CARCASSONNE qui fut l'un des membres de son conseil scientifique et dont l'allocution de clôture est ici reproduite in extenso en hommage. Le colloque « Le Parlement aux écrans ! » (réalisé grâce au soutien de l'Assemblée Nationale ainsi qu'avec le concours des chaînes parlementaires Public Sénat & LCP-AN) s'est en effet proposé de confronter le droit parlementaire et ses acteurs à tous les écrans : de communication(s), informatiques, réels ou encore de fiction(s). Comment les délégués d'une Nation (en France mais aussi à l'étranger) sont-ils incarnés et / ou représentés dans et par les écrans ? Les médias leur sont-ils singuliers ? L'existence de chaînes à proprement parler « parlementaires » est-elle opportune et efficiente ? En particulier, comment y est gérée la question du pluralisme et de l'autonomie financière ? Comment le cinéma, la fiction et finalement aussi peut-être le grand public des citoyens perçoivent-ils le Parlement et ses acteurs, leurs rôles, leurs moyens de pression ? Y cède-t-on facilement à l'antiparlementarisme ? Comment y traite-t-on des enjeux et des phénomènes parlementaires historiques et / ou contemporains ? Quelle y est la « mise en scène » parlementaire ? Existe-t-il, même, un droit de ou à une télévision camérale ?

« Les juristes (...) et les politistes s'intéressent à cette scène particulière [le Parlement] avec intelligence, distance et humour. Ils ne laissent jamais indifférents lorsqu'ils donnent un sens à l'action des politiques sur cette scène originale. Ils interprètent, c'est un trait des juristes, les positions des politiques et leur façon de se mouvoir entre eux devant les citoyens. Plus encore ils donnent à voir les relations que les écrans, la fiction, a et entretient avec une réalité qui ressemble, elle-même, à une scène. Il y a un effet de miroir et de lumières très original que le cinéma n'est pas / plus seul à donner. Pour le comprendre il faut lire l'ensemble des contributions de ce colloque original, intelligent et libre, et qui rend plus intelligent et plus libre ».



Volume VIII : Fragmentation en Droit / Fragmentation du Droit

- Ouvrage collectif
(Direction Jordane **ARLETTAZ**
& Romain **TINIÈRE**)

- Nombre de pages : 170

- Sortie : juin 2014

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-02-5

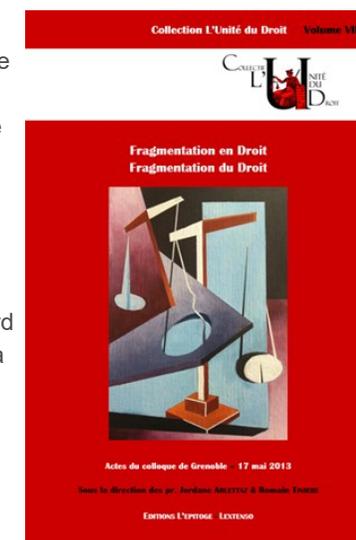
Volume VIII : présentation :

Fragmentation des notions, fragmentation des normes, fragmentation des acteurs juridiques : le Droit, constitutif d'un véritable système juridique, n'échappe pas à la problématique de la fragmentation qui traverse depuis longtemps l'ensemble des sciences sociales et humaines. Déjà largement défrichée en Droit international, la fragmentation appelle une réflexion théorique et interdisciplinaire qui s'avère à ce jour encore latente.

Ce Colloque entend ainsi offrir le cadre idoine à l'étude du phénomène tant de la fragmentation du droit que de la fragmentation en droit.

Le système juridique se fragmente-t-il ?
Quelle figure emprunte la fragmentation dans le champ juridique ?

Quels effets produit la fragmentation au regard de la construction de la norme juridique, du dialogue des juges ou encore des droits des citoyens ?





**Volume IX :
Droit(s) du Football**

- Ouvrage collectif

(Direction

Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Mathieu **MAISONNEUVE**)

- Nombre de pages : 190

- Sortie :

juin 2014

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-03-2

Volume IX : présentation :

Les actes du présent colloque s'inscrivent dans le cadre de l'atelier « Droit(s) du football » du Collectif L'Unité du Droit. Ils s'inscrivent aussi dans le prolongement des deux premières éditions, à l'Université du Maine, des « 24 heures du Droit » dont ils constituent la troisième matérialisation. L'ouvrage est placé sous la direction scientifique des professeurs Mathieu Touzeil-Divina et Mathieu Maisonneuve, respectivement professeurs de droit public aux Universités du Maine et de la Réunion et sa sortie coïncide, sans hasard, avec la 20ème édition de la Coupe du monde de football (Brésil, juin 2014). Les actes ici proposés diffèrent en outre des angles déjà analysés dans plusieurs ouvrages dédiés aux droits du sport, ce qui en justifie scientifiquement la tenue. Spécialement relatifs au(x) droit(s) du football, ils n'ont pas la généralité de l'excellent manuel de Droit du sport (de l'équipe Aix-Auvergne ; Lgdj ; 3ème édition ; 2012) et ne sont pas des décalques de précédents colloques et ce, ni sur le fond (Droit et football ; Lgdj ; 2012) ni sur la forme (Droit et rugby ; Lextenso ; 2013). A cet égard, le projet ici porté ne s'appelle précisément pas « Droit & Football » ou « Football & Droit » mais bien « Droit(s) du football ». Il a pour objectif(s) de traduire la notion d'Unité(s) du Droit et utilise pour ce faire le plan romaniste historique : hommes, choses et actions.

Pour toutes ces raisons, il vous est proposé de chausser vos crampons juridiques et de sortir les maillots de votre équipe (doctrinale ?) préférée !

**Volume X :
La parole en droit public**

- Ouvrage collectif
(Direction

Olivier **DESAULNAY**)

- Nombre de pages :
294.

- Sortie : mai 2020

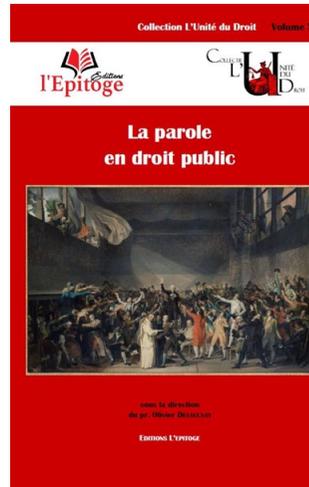
- Prix : 39 €

- ISBN :
979-10-92684-04-9

Volume X : présentation :

Le présent ouvrage rassemble les actes actualisés du colloque éponyme (tenu les 24 et 25 octobre 2013 à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes 1 sous l'égide de l'Institut du Droit Public et de la Science Politique et du Centre d'Histoire du Droit) ainsi que de nouvelles contributions venues au fil de l'eau enrichir l'analyse d'un objet juridique dont les frontières, mêlées avec l'écrit, le rendent quelque peu insaisissable et les manifestations, fortement hétérogènes, paraissent rendre vaine toute tentative d'en dégager une grammaire commune. La parole en droit public renvoie d'abord à l'oralité de ce champ juridique car, sous certaines conditions, dire c'est faire. C'est exprimer la volonté que quelque chose doit être. La parole se veut alors performative, « devoir être » verbalisé pouvant être parfois fondateur d'un authentique acte juridique ou, du moins, constituer un prélude à sa formation. La parole est aussi et surtout un objet du droit public en ce sens que la liberté d'expression qui la porte est sujette à diverses ingérences des autorités publiques qui tantôt la contraignent, tantôt l'affranchissent sans jamais perdre de vue qu'une parole libre, conçue comme un attribut essentiel de la liberté de toute personne humaine – celle d'exprimer une pensée – est inséparable de l'ambition démocratique. Ces deux figures de la parole recèlent par ailleurs une dimension juridictionnelle. Ecouter l'administrer-citoyen peut revenir à donner la parole au justiciable et entretenir une oralité des débats de qualité. La prise de parole des autorités politiques et publiques peut également servir le juge pour remplir son office ou, à l'inverse, pour en être précisément l'objet. L'ouvrage poursuit ses trois mouvements, apportant par touches successives un éclairage sur la fonction constructive de la parole qui enrichit la délibération parlementaire, qui porte le discours politique, qui constitue ou préfigure l'action publique, qui éclaire le juge...

Y ont contribué : Elisabeth BARADUC, Didier BLANC, Damien CONNILL, Fleur DARGENT, Olivier DESAULNAY, Gweltaz EVEILLARD, Nathalie HAVAS, Nicolas HERVIEUX, Caroline LANTERO, Frédéric LOMBARD, Audrey DE MONTIS, Hélène MUSCAT, Rémi RADIGUET, Romain RAMBAUD, Josselin RIO & Mathieu TOUZEIL-DIVINA.



Volume XI :

**Traité des Nouveaux droits de la Mort
Tome I :
La Mort, activités juridiques**

- Ouvrage collectif

(Dir. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**,
Magali **BOUTEILLE-BRIGANT**
& Jean-François **BOUDET**)

- préface : Jean-Pierre **SUEUR**

- Nombre de pages : 430

- Sortie : novembre 2014

- Prix : 69 €

- ISBN : 979-10-92684-05-6

**Volume XI :
présentation :**

« Il ne suffit (...) pas au juriste de se préoccuper des vivants » affirme Gabriel TIMBAL dans l'introduction à sa célèbre (et controversée) thèse sur la *condition juridique des morts* (1903). Le Droit – ou plutôt les droits – s'intéressent en effet à toutes les activités humaines et sociétales. « *L'objet du Droit, c'est l'homme* » expliquait déjà en ce sens le doyen FOUART. Il importait donc de s'intéresser de la façon la plus exhaustive possible et ce, à travers le prisme de l'Unité du / des droit(s) à la matérialisation positive du ou des droit(s) relatif(s) à la Mort. A cette fin, les trois porteurs du *Traité des nouveaux droits de la Mort* ont réuni autour d'eux des juristes publicistes, privatistes et historiens mais aussi des praticiens du funéraire, des médecins, des anthropologues, des sociologues, des économistes, des artistes et des musicologues. Tous ont alors entrepris de présenter non seulement l'état positif des droits (publics et privés) nationaux concernant la Mort, le cadavre & les opérations funéraires mais encore des éléments d'histoire, de droit comparé et même quelques propositions normatives prospectives. Et si l'*opus* s'intitule *Traité des « nouveaux » droits de la Mort*, c'est qu'effectivement l'activité funéraire et le phénomène mortel ont subi depuis quelques années des mutations cardinales (statut juridique du cadavre, mort à l'hôpital, tabous persistants et peut-être même amplifiés devant le phénomène, service public des pompes funèbres, activité crématoriste, gestion des cimetières, « prix » de la Mort, place et représentation de celle-ci et de nos défunts dans la société, rapports aux religions, professionnalisation du secteur funéraire, etc.). Matériellement, le *Traité des nouveaux droits de la Mort* se compose de deux Tomes : le premier envisage la Mort et ses « *activités juridiques* » et le second la Mort et ses « *incarnations cadavériques* »



Volume XII :
Traité des Nouveaux droits de la Mort
Tome II : La Mort, incarnations cadavériques

- Ouvrage collectif
 (Dir. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**,
 Magali **BOUTEILLE-BRIGANT**
 & Jean-François **BOUDET**)

- préface : Jean-Pierre **SUEUR**
 - Nombre de pages : 448
 - Sortie : novembre 2014

- Prix : 69 €
 • ISBN : 979-10-92684-06-3

Volume XII : présentation :

« Il ne suffit (...) pas au juriste de se préoccuper des vivants » affirme Gabriel TIMBAL dans l'introduction à sa célèbre (et controversée) thèse sur la *condition juridique des morts*. C'est aussi l'opinion des trois porteurs du présent *Traité des nouveaux droits de la Mort*. Réunissant autour d'eux des juristes publicistes, privatistes et historiens mais aussi des praticiens du funéraire, des médecins, des anthropologues, des sociologues, des économistes, des artistes et des musicologues, le professeur TOUZEIL-DIVINA, Mme BOUTEILLE-BRIGANT & M. BOUDET ont entrepris de présenter non seulement l'état positif des droits (publics et privés) nationaux concernant la Mort, le cadavre & les opérations funéraires mais encore des éléments d'histoire, de droit comparé et même quelques propositions normatives prospectives. Ce *Traité des nouveaux droits de la Mort* se compose de deux Tomes : le premier envisage la Mort et ses « activités juridiques » et le second la Mort et ses « incarnations cadavériques ». Y ont participé : M. le Président SUEUR (Commission des Lois (Sénat)), M. le président BOUJIDA (Cour des Comptes (Maroc)), le directeur des collections d'anthropologie du Musée de l'Homme, M. FROMENT, l'artiste M. CHABOT, des spécialistes du funéraire (MM. DUTRIEU, HEDIN & Mme PERCHEY), les doyens & professeurs BIOY (Toulouse), CHEYNET de BEAUPRE (Orléans), CHRISTIANS (Louvain), FRANCHI SAGUER (Barcelone), LABBEE (Lille), LOISEAU (Paris), MARGUENAUD (Limoges), MARLY (Le Mans), MECHERFI (Rabat), DE NANTEUIL (Le Mans), PY (Nancy), ROUGE-MAILLARD (Angers), TOUZEIL-DIVINA (Le Mans) & VIALLA (Montpellier), les maîtres de conférences & docteurs (en droit, médecine, économie, sociologie & philosophie) BÉGUIN-FAYNEL, BLASCO, BOUDET, BOUTEILLE-BRIGANT, BRIGANT, CHAABAN, CHARLIER, CLAVANDIER, DHOTE-BURGER, FALLON, GATÉ, KERMABON, LE BERRE, MAILLARD, MESMIN d'ESTIENNE, MESSE, MYNARD, PAPI, PERRON, PIERCHON, RICOU, ROUSSET, SWEENEY & TANGUY ainsi que des musicologues (M. & Mme PESQUE) et des doctorants (Mmes ELSHOUD, MOURIESSE & VLACHOU).

Volume XIII :
Le raisonnable en droit administratif

- Ouvrage collectif
 (Direction Sophie **THERON**)

- Nombre de pages : 134

- Sortie : juin 2016

- Prix : 39 €

• ISBN : 979-10-92684-10-0

Volume XIII : présentation :

Le terme « raisonnable » n'est pas *a priori* juridique. Il renvoie à l'idée de « raison » mais aussi de « rationalité ». Il semble désigner un standard et colore la règle de droit d'une connotation morale, sociale... Le raisonnable peut être saisi dans ses relations avec d'autres notions comme l'équité, la normalité, la proportionnalité... il semble quasi-systématiquement perçu dans son rapport avec le déraisonnable. Si le terme de raisonnable est peu usité de manière expresse par le droit positif, l'idée de raisonnable semble sous-jacente à l'action de l'administration mais aussi au procès, à la décision du juge administratif. Cet ouvrage, issu des actes du colloque toulousain du 20 mars 2015, aura pour objet de le démontrer. Par-là, il permettra de s'interroger sur le sens et l'unité éventuelle que peut revêtir le raisonnable. Au-delà des enjeux théoriques, s'intéresser au raisonnable en droit administratif permet de comprendre le sens de l'action administrative : le raisonnable traduit une préoccupation – voire une obligation – que l'on rencontre de manière classique en droit administratif (ainsi l'administration doit appliquer sa règle de manière raisonnable en fonction des circonstances, le juge administratif sanctionne une action déraisonnable et doit statuer dans un délai raisonnable...). De plus, la manière dont la règle de droit est conçue, dont l'action administrative est menée, conduit à se demander si le raisonnable

n'est pas devenu une exigence croissante du droit public : les impératifs de précaution face aux différents risques (sanitaires, environnementaux par exemple) ne sont-ils pas un moyen d'intégrer le raisonnable *a priori*, l'administration ne doit-elle pas ainsi se conduire de manière raisonnable, prudente tel un bon père de famille ? Voilà quelques-unes des interrogations et des pistes qui ont guidé le présent *opus*.



Volume XIV :
Le droit public du travail

- Ouvrage collectif

(Direction Pierre **ESPLUGAS-LABATUT**
 Charles-André **DUBREUIL** & Michel **MORAND**)

- Nombre de pages : 184

- Sortie : décembre 2015

- Prix : 39 €

• ISBN : 979-10-92684-11-7

Volume XIV :
présentation :

Le droit public du travail est une matière émergente.

Traditionnellement, le droit applicable aux agents du secteur public était étudié sous l'angle du droit de la fonction publique.

Ce prisme ne correspond plus à la réalité contemporaine.

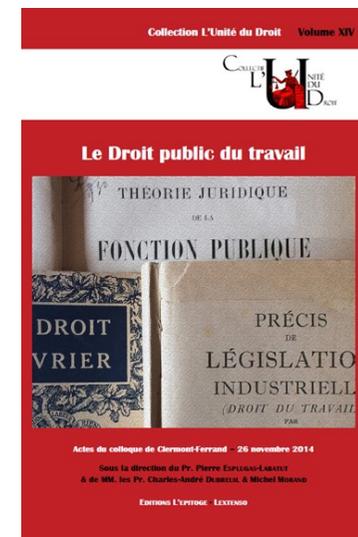
Tout d'abord, le droit applicable aux agents du secteur public ne se réduit pas nécessairement au droit de la fonction publique.

Les entreprises publiques ou opérateurs publics emploient en effet des personnels soumis à un régime de droit du travail spécifique.

Ensuite, au sein même des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, le régime n'est pas toujours, loin s'en faut, celui de la fonction publique.

Enfin, ce régime de fonction publique ne répond plus au modèle unitaire pensé à l'origine. Il est donc nécessaire d'explorer une nouvelle matière qui est le droit public du travail.

Les actes de ce colloque sont le fruit d'une rencontre entre universitaires et praticiens afin de mieux identifier le droit public du travail encore aujourd'hui mal connu



Volume XV :
Chansons & costumes
« à la mode » juridique & française

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Hélène **HOEPFFNER**)
- Nombre de pages : 220
- Sortie : décembre 2015
- Prix : 39 €
- ISBN : 979-10-92684-12-4

Volume XV : présentation :

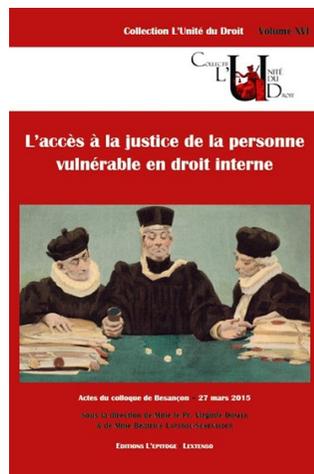
Voici la publication de la – déjà – quatrième édition des actes du colloque des « 24 heures du Droit » qui s'est tenu au Mans le 03 avril 2015. Celui-ci portait sur deux univers juridiques analysés par l'ensemble des contributeurs : « Chansons » mais aussi « Costumes » « à la mode juridique & française ».

Chansons françaises.

Il s'y est agi de chansons dites engagées, de liberté(s) d'expression(s), d'idées politiques et de Droit(s) mais aussi de féminisme(s) de Marseillaise ou encore de slam dans la Cité.

Costumes juridiques.

« Rien ne serait plus faux que d'assimiler la justice au théâtre au prétexte que les costumes occultant les apparences quotidiennes donneraient au rituel un tour extraordinaire. Ils ne sont pas portés pour l'éclat mais pour l'allure. On ne les revêt pas pour faire impression mais pour honorer ceux au nom desquels elle est rendue : les citoyens ». Ces par ces mots que conclut Philippe Bilger, ancien avocat général à la Cour d'Appel de Paris sur le second versant de l'ouvrage qui a réuni des contributions relatives à la symbolique du costume juridique, des costumes d'audience et d'Université, aux questions de propriété intellectuelle, de morale, de religion(s) ou encore de droit du travail confrontées au vêtement et au costume.



Volume XVI : présentation : Cet ouvrage, qui a pour ambition de s'interroger sur la prise en compte de la vulnérabilité du justiciable par le service public de la justice, est issu d'une journée d'études organisée à l'Université de Franche-Comté le 27 mars 2015. Si des travaux avaient déjà été consacrés à l'étude de la vulnérabilité saisie par le droit, peu d'entre eux s'étaient intéressés à la question de l'accès de la personne vulnérable au juge dans une perspective de droit comparé interne, visant à analyser et à confronter les dispositifs mis en œuvre devant le juge judiciaire et les mesures applicables devant le juge administratif. Le sujet traité dans le cadre de cet ouvrage permettra d'éclairer la problématique du droit à un recours effectif et du caractère subjectif de ce droit lié à sa faculté d'adaptation aux situations de vulnérabilité. Deux thématiques seront plus précisément abordées, thématiques qui se fondent sur une double perspective : celle du justiciable vulnérable face à la justice d'une part, et celle du juge placé face à une situation de vulnérabilité d'autre part. La première partie de l'ouvrage permet ainsi de s'interroger sur la notion de justiciable vulnérable et de démontrer que la vulnérabilité n'est pas inhérente aux seules personnes physiques, les personnes morales peuvent également être placées dans une situation de vulnérabilité justifiant des mesures de représentation spécifiques. Pour autant, s'il existe, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales, des mesures d'accompagnement, celles-ci permettent essentiellement de compenser l'absence d'adaptation des règles qui régissent l'accès à la justice. La personne vulnérable ne bénéficie pas nécessairement d'un accès dérogatoire à la justice, elle dispose simplement d'un droit à l'accompagnement (droit qui peut se muer en obligation). Au-delà de ce droit à l'accompagnement, la prise en compte de la différence qui découle d'une situation de vulnérabilité est parfois nécessaire au nom de l'égalité devant la justice, mais aussi au nom de la bonne administration de celle-ci. La seconde partie de l'ouvrage vise alors à démontrer que le juge peut être en mesure de s'adapter à la particularité des situations qu'il a à connaître, que ces adaptations soient dictées par les textes ou insufflées par le juge lui-même. Les contributions permettent également de s'interroger sur la pertinence de l'existence de juridictions spécialisées et sur la capacité du juge de droit commun à s'adapter à la situation du justiciable.

- Volume XVI :**
L'accès à la Justice
de la personne vulnérable
- Ouvrage collectif
(Direction Virginie **DONIER**
& Béatrice **LAPEROU-SCHENEIDER**)
 - Nombre de pages : 200
 - Sortie : décembre 2015
 - Prix : 39 €
 - ISBN : 979-10-92684-14-8

Volume XVII :
Federalisme, Décentralisation
et Régionalisation de l'Europe :
Perspectives comparatives.

Tome I / II

- Ouvrage collectif
(Direction Sylvia **CALMES-BRUNET** & Arun **SAGAR**)
- Nombre de pages : 258
- Sortie : février 2017
- Prix : 39 €
- ISBN : 979-10-92684-17-9

Volume XVII : présentation : Dans cet ouvrage pluridisciplinaire, trente-deux auteurs de treize nationalités différentes, juristes (publicistes et privatistes), politologues, économistes, géographes, historiens ou civilisationnistes, s'interrogent sur le phénomène actuel de réorganisation territoriale des Etats, qu'ils soient fédéraux ou unitaires, dans le cadre d'un nouveau contexte géopolitique et économique global. La question se pose de savoir si, de manière générale ou sur certains espaces, ce phénomène révèle une dynamique de répartition centrifuge du pouvoir entre plusieurs échelons, ou s'il cache au contraire, de manière plus ou moins assumée, une certaine re-centralisation du pouvoir. L'étude comparative des régions/ Etats fédérés et des autres démembrements de l'Etat, et de leur inscription respective non seulement dans leur Etat national mais également dans une Europe aux tendances toujours plus fédérales qui se développe elle-même dans un monde toujours plus régionalisé, révèle que le fédéralisme, la décentralisation et la régionalisation correspondent à des processus dynamiques et évolutifs, en mouvement et jamais figés. Il n'existe par conséquent pas de « modèles » d'organisation étatique, infra-étatique et supra-étatique, mais des tendances lourdes, communes ou opposées, et une grande variété de formes, toutes plus ou moins centralisées, qu'elles soient formellement qualifiées de décentralisées, régionalisées ou fédérales. Quant à l'« Europe des Régions », elle apparaît aujourd'hui comme un « mirage » et laisse place à l'idée d'une Union européenne décentralisée, plus réaliste, qui constitue elle-même une « macro-région » (non étatique) à l'échelle mondiale, mais qui est actuellement confrontée à des crises multiples (économique, migratoire, écologique...) qui ternissent son image et dévoilent son impuissance. L'Union européenne doit dès lors regagner sa crédibilité interne avant de repenser son rôle international, notamment sa politique de voisinage.

Volume XVIII :

Federalisme, Décentralisation et Régionalisation de l'Europe : Perspectives comparatives.

Federalism, Decentralisation and European Regionalisation : comparative Perspectives.

Tome II / II

- Ouvrage collectif

(Direction Sylvia **CALMES-BRUNET** & Arun **SAGAR**)

- Nombre de pages : 272

- Sortie : février 2017

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-18-6

Volume XIX : Droit(s) au(x) sexe(s)

- Ouvrage collectif

(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** & Morgan **SWEENEY**)

- Nombre de pages : 286

- Sortie : février 2017

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-20-9

Volume XIX : présentation : Comme le(s) droit(s), le(s) sexe(s) seraient partout : c'est ainsi au(x) « droit(s) au(x) sexe(s) » que la 5e édition des « 24 heures du Droit » s'est matérialisée (colloque du Mans du 03 juin 2016 organisé par le COLLECTIF L'UNITE DU DROIT et placé sous le parrainage de Mme Brigitte LAHAIE). La question du ou de la (des) sexualité(s) confronté(e)s au(x) Droit(s) n'est cependant pas nouvelle. Plusieurs travaux ont effectivement précédé les présents actes. Aussi, l'angle que nous avons décidé d'aborder se devait-il de les compléter. Voilà pourquoi nous avons adopté une démarche citoyenne engagée que traduisent notamment les « pro-positions » de nos contributeurs. DROIT(S) AU(X) SEXE(S) ! Par cet intitulé actant une volonté d'assumer l'existence de droits & de libertés en la matière, les promoteurs du colloque mançais ont voulu préciser qu'il n'y serait ici pas seulement question(s) d'identité et de genre(s) (questions déjà bien traitées) mais que l'accent serait mis non seulement sur les droits de chacun.e à parvenir à la / une / des sexualité(s) mais encore sur les liens souvent non assumés entre représentations juridiques et valeurs morales. Or, si les notions de nature ou de tradition peuvent être invoquées, elles ne disent peut-être pas grand-chose de la complexité biologique du réel et du travail subjectif de chacun.e, y compris à l'encontre des normes. Cela dit, le sexe n'est pas qu'assigné. Il est aussi activité vécue, une perception, une expérience subjective et donc une identité. On parle alors d'identité de genre, de sexe, mais aussi, dans le « faire » qui caractérise son usage, de sexualité. Autrement posée la question est alors celle de l'autonomie sexuelle et de ses limites. SEXE(S) & PLAISIR(S). Sans doute le sexe est-il autre chose qu'un instrument de reproduction et de filiation. Il est aussi objet de fantasmes, de désir et de plaisir. Le Droit s'arrêterait-il là où le plaisir commence ? Que faire alors des sujets qui ne sont pas reconnus comme désirants, en raison de leur incapacité juridique notamment. Songeons aux mineurs, aux seniors, aux handicapés, aux détenus. Sous quelles conditions pouvons-nous leur reconnaître un égal droit à la sexualité ? Et comment envisager, juridiquement, les questions du sado-masochisme ? « SEX IN THE CITY ». Toutefois le sexe ne peut relever uniquement de l'intime, du privé. Au contraire il est bien souvent un objet politique qui nécessite une affirmation publique rejetant toute stigmatisation et toute condamnation. C'est dans ce contexte que la visibilité du sexe et de la sexualité prend tout son sens ce dont témoignent notamment les prostitutions. L'espace public comme scène d'interpellation(s) est ici convoqué et la lutte contre les discriminations reste à cet égard une arme non négligeable dans la boîte à outils du droit au(x) sexe(s). Non sans lien avec les questions de consentement, d'éthique, de dignité et de lutte contre les discriminations, le droit au(x) sexe(s) s'entend triplement. S'il est le droit à vivre son/ses sexe(s), il est également le droit à vivre sa/ses sexualité(s) et donc, en creux, celui du respect de l'autre. Ouvrage publié grâce au soutien de l'Institut Maurice HAURIU de l'Université Toulouse 1 Capitole (EA 4657) ainsi qu'avec le concours du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT.

Volume XIX : présentation : Comme le(s) droit(s), le(s) sexe(s) seraient partout : c'est ainsi au(x) « droit(s) au(x) sexe(s) » que la 5e édition des « 24 heures du Droit » s'est matérialisée (colloque du Mans du 03 juin 2016 organisé par le COLLECTIF L'UNITE DU DROIT et placé sous le parrainage de Mme Brigitte LAHAIE). La question du ou de la (des) sexualité(s) confronté(e)s au(x) Droit(s) n'est cependant pas nouvelle. Plusieurs travaux ont effectivement précédé les présents actes. Aussi, l'angle que nous avons décidé d'aborder se devait-il de les compléter. Voilà pourquoi nous avons adopté une démarche citoyenne engagée que traduisent notamment les « pro-positions » de nos contributeurs. DROIT(S) AU(X) SEXE(S) ! Par cet intitulé actant une volonté d'assumer l'existence de droits & de libertés en la matière, les promoteurs du colloque mançais ont voulu préciser qu'il n'y serait ici pas seulement question(s) d'identité et de genre(s) (questions déjà bien traitées) mais que l'accent serait mis non seulement sur les droits de chacun.e à parvenir à la / une / des sexualité(s) mais encore sur les liens souvent non assumés entre représentations juridiques et valeurs morales. Or, si les notions de nature ou de tradition peuvent être invoquées, elles ne disent peut-être pas grand-chose de la complexité biologique du réel et du travail subjectif de chacun.e, y compris à l'encontre des normes. Cela dit, le sexe n'est pas qu'assigné. Il est aussi activité vécue, une perception, une expérience subjective et donc une identité. On parle alors d'identité de genre, de sexe, mais aussi, dans le « faire » qui caractérise son usage, de sexualité. Autrement posée la question est alors celle de l'autonomie sexuelle et de ses limites. SEXE(S) & PLAISIR(S). Sans doute le sexe est-il autre chose qu'un instrument de reproduction et de filiation. Il est aussi objet de fantasmes, de désir et de plaisir. Le Droit s'arrêterait-il là où le plaisir commence ? Que faire alors des sujets qui ne sont pas reconnus comme désirants, en raison de leur incapacité juridique notamment. Songeons aux mineurs, aux seniors, aux handicapés, aux détenus. Sous quelles conditions pouvons-nous leur reconnaître un égal droit à la sexualité ? Et comment envisager, juridiquement, les questions du sado-masochisme ? « SEX IN THE CITY ». Toutefois le sexe ne peut relever uniquement de l'intime, du privé. Au contraire il est bien souvent un objet politique qui nécessite une affirmation publique rejetant toute stigmatisation et toute condamnation. C'est dans ce contexte que la visibilité du sexe et de la sexualité prend tout son sens ce dont témoignent notamment les prostitutions. L'espace public comme scène d'interpellation(s) est ici convoqué et la lutte contre les discriminations reste à cet égard une arme non négligeable dans la boîte à outils du droit au(x) sexe(s). Non sans lien avec les questions de consentement, d'éthique, de dignité et de lutte contre les discriminations, le droit au(x) sexe(s) s'entend triplement. S'il est le droit à vivre son/ses sexe(s), il est également le droit à vivre sa/ses sexualité(s) et donc, en creux, celui du respect de l'autre. Ouvrage publié grâce au soutien de l'Institut Maurice HAURIU de l'Université Toulouse 1 Capitole (EA 4657) ainsi qu'avec le concours du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT.

Volume XX : Droit(s) de la Nuit

- Ouvrage collectif

(Direction Romain **VAILLANT**)

- Nombre de pages : 200

- Sortie : juillet 2017

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-24-7

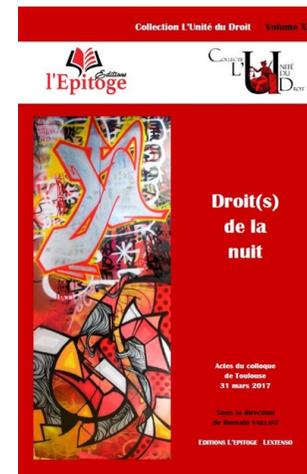
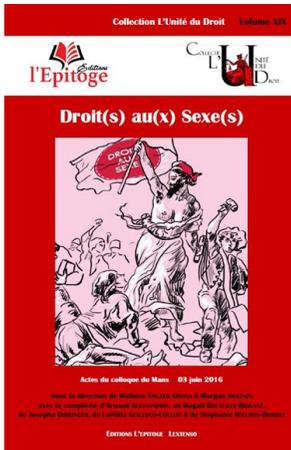
Volume XX : présentation :

Le présent ouvrage recueille les actes du premier colloque organisé par l'Association des docteurs et docteurs de l'Institut Maurice HAURIU (ADDIMH), qui s'est tenu le 31 mars 2017, à Toulouse. C'est un thème obscur que l'association a choisi de mettre en lumière : la nuit. Si elle avait déjà fait l'objet d'études en sciences humaines et sociales, la nuit n'avait jamais été investie collectivement par des juristes.

Certes les réflexions de Jean CARBONNIER en la matière continuent de faire référence ; mais ces dernières années n'ont cessé de renouveler l'intérêt que les juristes pouvaient porter à la nuit, en tant que cadre d'application du droit. L'évolution de notre appréhension de la nuit a des incidences sur de nombreux régimes juridiques et ce, dans la plupart des branches du droit.

Alors pour quelle(s) raison(s) le droit ne s'applique-t-il pas toujours la nuit comme il s'applique le jour ? A bien y regarder, la nuit est parsemée de règles dérogoires, autant qu'elle l'est d'étoiles. Par un raccourci intuitif, la nuit est souvent associée à l'insécurité, certainement la première raison ayant poussé l'homme à pourchasser l'obscurité par la maîtrise de l'éclairage de son espace de vie. Mais l'insécurité n'épuise pas toutes les perceptions de la nuit. D'autres y ont vu au contraire « délivrance et poésie » ; c'est-à-dire l'idée que le droit n'y connaît pas une application aussi rigoureuse que de jour.

Animal a priori diurne, l'Homme n'en a pas moins inventé nombre d'activités, à effectuer ou à poursuivre une fois le crépuscule venu. Il se trouve que le droit prenne en compte la spécificité des activités nocturnes. Ne sont-ce là que des dérogations très ciblées ou peut-on relever une spécificité ou une logique commune qui permettrait de dégager l'existence d'un « droit de la nuit » ; autrement dit un « contre-droit » ?



Collection L'Unité du Droit Volume XVIII

l'Epitoge

COLLECTIF L'UNITE DU DROIT

Fédéralisme, Décentralisation et Régionalisation de l'Europe.
Perspectives comparatives
Federalism, Decentralisation and European Regionalisation.
Comparative perspectives

Tome II / II



Actes du colloque de Rouen

Sous la direction de Sylvia CALMES-BRUNET & Arun SAGAR
EDITIONS L'ÉPILOGE - LEXTENDO

Collection L'Unité du Droit Volume XVII

l'Epitoge

COLLECTIF L'UNITE DU DROIT

Fédéralisme, Décentralisation et Régionalisation de l'Europe.
Perspectives comparatives
Federalism, Decentralisation and European Regionalisation.
Comparative perspectives

Tome I / II



Actes du colloque de Rouen

Sous la direction de Sylvia CALMES-BRUNET & Arun SAGAR

EDITIONS L'ÉPILOGE - LEXTENDO

Volume XVIII : présentation :

Cf. présentation (unique) au vol. XVII (Tome I / II).

Volume XXI :

Inégalités sociales & décolonisation. Les rééquilibrages de la Nouvelle-Calédonie

- Ouvrage collectif
(Direction Florence **FABERON**, Léon **WAMYATAN**,
Ilaïsaane **LAOUVEA** & Arnaud **PATURET**)

- Nombre de pages : 342

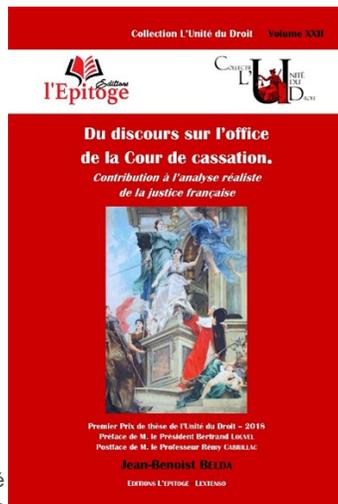
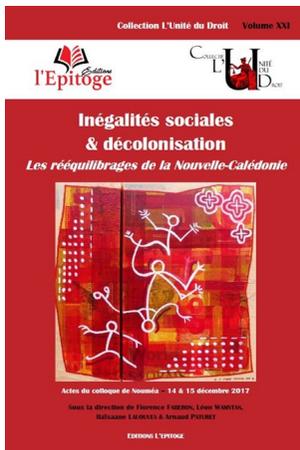
- Sortie : octobre 2018

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-26-1

Volume XXI : présentation :

Nulle collectivité n'aura, autant que la Nouvelle-Calédonie, provoqué les efforts de l'imagination des juristes et politologues et multiplié la constitution de divers comités d'experts institutionnels. Alors que la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui en mains les compétences de gestion, il s'agit pour elle de savoir les mettre en œuvre en aménageant une société plus égale, plus juste à l'égard de ses différentes composantes. L'Accord de Nouméa de 1998, confronté à la fracture calédonienne, définit sa politique par le terme concret de « rééquilibrage ». On ne saurait mieux viser la fin de toutes les inégalités, qu'en conjuguant le rééquilibrage dans les domaines politique, culturel, social, économique... Le vivre ensemble, qu'on appelle en Nouvelle-Calédonie le « destin commun » du peuple kanak et des différentes communautés de la Nouvelle-Calédonie, a trouvé ses institutions politiques. C'est dire que le rééquilibrage politique, basé sur la provincialisation et le partage du pouvoir, est globalement accompli et que tous sont d'accord pour construire la cité calédonienne sur ces fondements. Le rééquilibrage culturel restaurant la dignité du peuple premier qui a accueilli les nouvelles populations est assuré par la mise en valeur de la coutume, fondement de l'ordre social kanak, par l'œuvre considérable du sénat coutumier, de l'Agence de développement de la culture kanak, l'Académie des langues kanak... La difficulté est davantage dans les réalités quotidiennes. Le rééquilibrage y échoue. C'est à ce problème que s'attaquent nos travaux sur inégalités sociales et décolonisation : les rééquilibrages de la Nouvelle-Calédonie. La démocratie implique le respect du droit mais aussi la détermination commune de politiques publiques d'intérêt général ; elle doit être un régime légitime de cohésion économique et sociale. Aussi, sa mission doit être d'abord de remédier à la situation concrète des inégalités.



Volume XXII : présentation : L'ouvrage que le Collectif l'Unité du Droit a le plaisir et l'honneur de présenter au sein de sa collection « Unité du Droit » a reçu le premier prix de thèse de cette association qui fête en 2019 ses quinze premières années d'existence. Alors que les débats (parfois houleux) se sont récemment multipliés en doctrine à propos du rôle et de l'office du juge de cassation (spécialement en matière judiciaire mais aussi devant le Conseil d'Etat), M. Belda offre à la lecture une thèse non seulement contextualisée, posée, et scientifiquement argumentée mais qui fait état – surtout – d'une connaissance affinée de ce que la Cour de cassation n'est pas une institution hors-sol mais bien un produit de l'histoire tant juridique que politique et culturelle. Hors de l'argument passionnel qui fleurit sur les réseaux sociaux et parfois même en doctrine, M. Belda démontre et place son argumentation et ses pas dans ceux du courant dit de l'analyse réaliste (depuis l'intuition de Gény à la théorie de l'interprétation qu'en systématisa le professeur Troper et ce, en ayant notamment pour guides les professeurs de Bechillon, Deumier, Jamin, Mainguy & Molfessis). Partant, l'auteur explique et justifie les distances qu'il prend parfois avec certaines de ces doctrines réalistes. C'est ici sa propre grille d'analyse(s) qu'il propose au moyen de l'outil théorique réaliste. L'ouvrage – qui ne reprend pas in extenso – la thèse de doctorat soutenue à l'Université de Montpellier mais qui la sublime en tenant compte des normes et des débats les plus récents en la matière, se compose de deux parties. D'abord, M. Belda présente ce qui lui semble être l'ambivalence des discours sur l'office de la Cour de cassation (Première Partie) ce qui le conduit à adopter les théories réalistes selon lesquelles ce juge judiciaire serait volontaire mais avec pragmatisme, loin de l'imagerie d'Epinal du juge « bouche de la Loi » ou du spectre maudit du « gouvernement des juges ». Par suite, il ose tirer les conséquences de son analyse en faisant état de ce qui lui sembleraient être les réaménagements nécessaires de l'office de la Cour française de cassation (Deuxième Partie). Ce sont alors – très concrètement et de façon prospective – de véritables propositions pour un renouvellement de la fonction de juger que propose ici l'auteur. Et si l'on osait enfin, aux côtés de l'auteur, dire de la Cour de cassation qu'elle est une Cour suprême et qu'il faut désormais cesser de croire qu'elle n'est qu'une gardienne de la Loi et ne juge « que » le Droit de façon détachée et non consquentialiste ? Et si l'on ne craignait plus – en l'assumant – le pouvoir normatif du juge ? C'est le pari heureux du présent ouvrage. Ouvrage honoré du premier Prix de thèse de l'Unité du Droit (2018) & publié par le Collectif l'Unité du Droit.

Volume XXII :

Du discours sur l'office de la Cour de cassation. Contribution à l'analyse réaliste de la justice française

- Jean-Benoist **BELDA**

- Préface : Bertrand **LOUVEL**

- Avant-propos : Daniel **MAINGUY**
& Alexandre **VIALA**

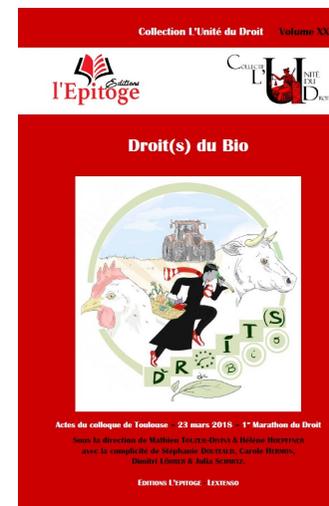
- Postface : Rémy **CABRILAC**

- Nombre de pages : 438

- Sortie : juillet 2018

- Prix : 49 €

- ISBN : 979-10-92684-31-5



Les présents actes proviennent d'un colloque qui s'est tenu à Toulouse le 23 mars 2018 dans le cadre du « Marathon du Droit » organisé par le Collectif l'Unité du Droit et succédant à cinq premières « 24 heures du Droit ». Le « Bio » ou « la » « Bio » (pour l'agriculture biologique) se révèle en plein essor sur l'ensemble du territoire français et ce, en termes non seulement de production mais également de consommation. En bref, le « Bio » dépasse aujourd'hui ce qui apparaissait autrefois comme un marché « de niche » ou de « Bourgeois Bohème ». Les revendications en faveur de ce mode de production ne cessent de se multiplier et une telle demande sociale justifie que l'on s'interroge sur les rapports qu'entretiennent le(s) droit(s) et la culture Bio ainsi qu'en témoigne le récent règlement Ue du 30 mai 2018 (relatif à la production et à l'étiquetage en matière de « Bio »). Dans cette perspective, les présents actes, qui réunissent les contributions d'universitaires, de praticiens du monde et de l'économie du Bio mais aussi d'étudiants, invitent, en tout premier lieu, à réfléchir à l'emploi du préfixe ou du substantif « Bio » en droit (biopouvoir, biocarburant, agriculture biologique, etc.) afin d'en interroger les multiples sens. Indispensable, ce travail préalable de définition(s) (Partie I) offre la possibilité d'analyser, dans un second temps, l'environnement juridique de l'agriculture « Bio » (Partie II) puis les manifestations juridiques concrètes du « Bio » à travers la multitude des branches académiques (Partie III). Une réflexion est ainsi engagée sur un ou des droit(s) « au » Bio puis « du » Bio et ce, en s'intéressant plus particulièrement à l'agriculture biologique en illustrant cette recherche à partir de deux cas concrets : le vin et l'huile d'olive (Partie IV). Ces contributions éditées sont, en définitive, l'occasion de dresser un premier état des lieux de la place que réservent le(s) droit(s) et, par voie de conséquence, la puissance publique comme les collectivités publiques à la culture et à l'agriculture biologiques. Enfin, l'ouvrage se clôture, comme lors du colloque, par une exceptionnelle réflexion / ouverture engagée par le professeur Eric Naim-Gesbert qui embarque le lecteur dans un merveilleux voyage aux confins du droit de l'environnement.

Volume XXIII : Droit(s) du Bio

- Ouvrage collectif

(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Héléne **HOEPFFNER**)

- Nombre de pages : 176

- Sortie : octobre 2018

- Prix : 25 €

- ISBN : 979-10-92684-32-2

Volume XXIII : présentation :

Jeu(x) & droit(s)



Ouvrage collectif sous la direction de
A. CHARPY, R. SEBAL, C. REVEY & V. GARCIA
EDITIONS L'ÉPILOGE

Volume XXIV : Jeu(x) & Droit(s)

- Ouvrage collectif
(Direction Alexandre
CHARPY, Valentin
GARCIA,
Charlotte **REVEY**
& Rémi **SÉBAL**)

- N. de pages : 160.

- Sortie : oct. 2020

- Prix : 29 €

• ISBN :
979-10-92684-35-3

Volume XXIV : présentation :

Le jeu est manifestement perçu comme une activité divertissante destinée à faire passer le temps. Le rapprochement du jeu et du droit pourrait donc apparaître contradictoire. Le jeu est futile, le droit est empreint de gravité. Parfois, la doctrine se plaît à comparer le droit au jeu pour la beauté de la rhétorique. Dans le procès civil, les parties sont à la fois partenaires et adversaires, chacune jouant ses cartes pour gagner et convaincre le juge qui arbitre. Difficile toutefois d'y voir de l'amusement. En réalité, le jeu peut être pris au sérieux. Il doit l'être quand il comporte plusieurs règles à suivre et lorsque l'esprit des joueurs est exacerbé, confinant aux ambitions lucratives. L'opposition entre le jeu et le droit s'amenuise alors progressivement. Les deux sont partout. Difficile d'imaginer une société qui ne joue pas ou une société sans règles de droit. Les connexions entre le jeu et le droit apparaissent d'abord sous un angle hiérarchique. Le jeu comme le droit sont des systèmes normatifs, mais le droit ne s'efface pas devant les règles du jeu. Il encadre très souvent le jeu comme divertissement. Le premier sens du jeu s'estompe pour laisser place aux actions du jeu, le rôle à jouer. Lorsqu'il désigne la manière de se comporter, l'exercice de droits et devoirs, le jeu de l'acteur juridique se dévoile au travers de la persona, ce masque de théâtre romain dissimulant sa vraie nature. Le droit autorise d'ailleurs des jeux d'ombre et de lumière sur la scène juridique comme la fiction, la dissimulation, l'apparence. Plus originalement encore, la manière de jouer laisse place aux actions mécaniques. Le droit peut être expliqué grâce au jeu. Le jeu est alors une méthode utilisée pour dévoiler et expliquer les interactions et connexions dont peuvent faire l'objet différentes disciplines du droit entre elles ou avec tout autre élément. L'analyse économique du droit en est une illustration. Pour finir, le jeu est compris de manière plus évanescence comme un modèle de pensée lorsqu'une théorie du jeu appuie ou devient une théorie du droit. Le jeu comme le droit sont, en définitive, deux notions dont les liens sont parfois insondables et vont bien au-delà des occurrences ici exprimées. La seule certitude est que les contributeurs de cet ouvrage se sont amusés à les révéler.

Volume XXV :

La transparence, un droit fondamental ?

- Ouvrage collectif
(Direction V. **BARBÉ**, S. **MAUCLAIR**
& O. **LEVANNIER-GOUËL**)

- Nombre de pages : 224.

- Sortie : mai 2020

- Prix : 39 €

• ISBN : 979-10-92684-36-0

Volume XXV : présentation :

La transparence est une notion de plus en plus employée en droit, particulièrement dans les démocraties contemporaines. En témoignant par exemple en France les lois du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, créant la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ainsi que les lois organique et ordinaire du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie publique, qui complètent les missions de la HATVP notamment. En dépit de l'engouement pour cette notion, la transparence est une notion difficile à définir. Seuls certains des éléments qui la composent ont une valeur constitutionnelle ou sont consacrés par des traités internationaux, comme l'accès aux documents publics (conséquence du droit de recevoir des informations ou du droit de savoir) ou la participation du public à l'élaboration de textes juridiques. La transparence n'est toutefois pas consacrée en tant que telle dans les Constitutions ou les traités internationaux. A ce titre, elle pourrait ne pas être considérée comme un droit fondamental. Néanmoins, la transparence évoque de nombreux aspects qui peuvent faire l'objet d'un traitement judiciaire, comme notamment : la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts (par exemple l'encadrement des *lobbies*) ; l'alerte éthique (*whistleblowing*) ; la lutte contre les paradis fiscaux ; la participation à l'élaboration des décisions ; le contrôle de la gestion des entreprises par les salariés... Cet ouvrage vise donc à tracer les contours de la définition d'un droit à la transparence, afin de se demander si la transparence peut être considérée comme un droit fondamental invocable devant les tribunaux en France ou dans d'autres systèmes (droit de l'Union européenne, systèmes internationaux ou droits étrangers). Il traite du droit à la transparence en droit international et européen, en droit public interne et en droit privé, mais aussi des limites du droit à la transparence.

La transparence, un droit fondamental ?



Ouvrage collectif sous la direction de
V. BARBE, S. LEVANNIER-GOUEL & S. MAUCLAIR
EDITIONS L'ÉPILOGE

La parole défaillante.

L'homme du droit au cœur du roman moderne
(DOSTOÏEVSKI, FLAUBERT, CAMUS, MELVILLE)



Richard H. WEISBERG

Traduit de l'anglais par Anne-Françoise Michaut
Préface de M. le professeur Philippe Ségur
EDITIONS L'ÉPILOGE

Volume XXVI : La parole défaillante. L'homme du droit au cœur du roman moderne

[DOSTOÏEVSKI, FLAUBERT,
CAMUS, MELVILLE]

- Richard H. **WEISBERG**

- Préface : Philippe **SÉGUR**

- Traduction : Françoise **MICHAUT**

- Nombre de pages : 206

- Sortie : avril 2019

- Prix : 33 €

• ISBN : 979-10-92684-37-7

Volume XXVI : présentation :

Les Editions l'Epitoge vous proposent la traduction en français d'un ouvrage exceptionnel : celui du chef de file du courant américain **Droit & Littérature** paru (pour sa première édition en anglais aux Presses de l'Université de YALE (1984)) sous le titre *The Failure of the Word*. Il a pour auteur, Richard H. WEISBERG, fondateur de la revue *Law and Literature*, Professor of Constitutional Law à la CARDOZO School of Law de Yeshiva University.

Partant de NIETZSCHE et de SCHELLER, Richard H. WEISBERG explore à travers l'analyse d'œuvres ayant pour auteurs DOSTOÏEVSKI, FLAUBERT, CAMUS et MELVILLE, comment un discours d'une grande séduction formelle peut se faire le véhicule d'une parole empoisonnée par le ressentiment. Deux questions en surplomb apparaissent alors : ce mécanisme n'aurait-il pas joué un rôle majeur dans l'incapacité de l'Europe à empêcher la survenue de la Shoah et cette littérature ne serait-elle pas le reflet d'une société profondément malade ? Le juriste, très précisément, reçoit une invitation à méditer sur les pièges que peut receler le formalisme juridique.

Après avoir débuté ses études de littérature française et comparée à l'Université BRANDEIS, Richard H. WEISBERG a obtenu un doctorat en littérature française et comparée de l'Université CORNELL et un doctorat en droit à l'École de droit de l'Université Columbia. Il a enseigné la littérature française et comparée à l'Université de Chicago, avant de pratiquer le droit à Paris et à New York et de l'enseigner à la CARDOZO School of Law. Il y est devenu une figure emblématique du courant **Droit & Littérature**, qui a acquis aujourd'hui une ampleur internationale et dont il a assuré le rayonnement en créant les *CARDOZO Studies in Law and Literature*, qui devaient devenir *Law and Literature*. Il est l'auteur, entre autres, de *Poethics and Other Strategies of Law and Literature* (1992) et *Vichy Law and the Holocaust in France* (1998) [traduit en français].

© 1984 by Yale University / Originally published
by Yale University Press sous le titre
"The Failure of the Word"

Volume XXVII :
Lectures juridiques de fictions.
De la Littérature
à la Pop-culture !

- Ouvrage collectif
(Dir. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Stéphanie **DOUTEAUD**)

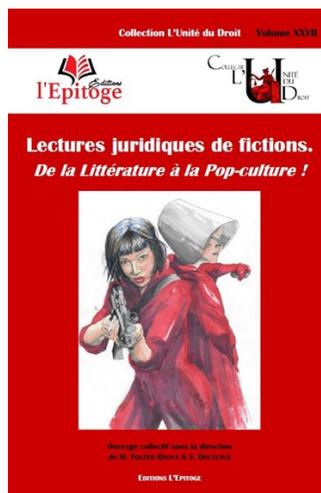
- Nombre de pages : 190.

- Sortie : mars 2020

- Prix : 29 €

- ISBN :
979-10-92684-38-4

Volume XXVII :
présentation :



De la littérature à la pop-culture, voici un recueil de lectures juridiques de fictions.

S'il est évident que toute fiction ne « parle » *a priori* pas de « droit », certains supports fictionnels (ce qui est le cas de nombreux romans identifiés notamment par le mouvement américain puis international *Law & Literature*) se prêtent, à l'instar de prétextes pédagogiques, à l'étude du ou des droits.

C'est à cet exercice, au moyen de quatre supports distincts (un roman, une pièce de théâtre, deux webséries et un *corpus* de chansons) que se sont prêtés – de la littérature classique à la pop-culture la plus contemporaine – les auteurs du présent livre : Jean-Benoist BELDA, Raphaël COSTA, Stéphanie DOUTEAUD, Julia EVEN, Marine FASSI DE MAGALHAES, Julie GOINEAU, Mélanie JAOUËL, Marie KOEHL, Dimitri LÖHRER, Agnès LOUIS, Julien MARGUIN, Yohan MATA, Catherine MINET-LETALLE, Marie-Evelyne Monteiro, Isabelle POIROT-MAZÈRES, Sophie PROSPER, Hugo RICCI, Catherine ROCHE, Florent TAGNÈRES, Mathieu TOUZEIL-DIVINA, Julie VINCENT & Stéphanie WILLMAN-BORDAT.

Introduit par une préface relative à la pop-culture, au féminisme et au Droit, l'ouvrage est construit autour de trois parties. La première interroge les représentations (chez DURAS et IONESCO) de l'administration dans deux ouvrages de la littérature française. Par suite, l'*opus* fait place aux contributions qui avaient été prononcées (le 15 mars 2019 sous la direction de Frédéric DAVANSANT, Stéphanie DOUTEAUD & Mathieu TOUZEIL-DIVINA) lors du colloque du deuxième *Marathon du Droit* consacré aux lectures juridiques de deux webséries : la *Servante écarlate* et la *Casa de Papel*. Enfin, le livre se referme avec une postface à deux voix consacrée à l'analyse hypothétique du Droit à travers les chansons (et donc ici encore les fictions) d'Aya NAKAMURA.



De l'œuvre des « postglossateurs » étudiant le *Corpus Juris Civilis*, en passant par la fondation officielle de l'université par quatre bulles pontificales du pape CLÉMENT V le 27 janvier 1306, dont les bancs de la Faculté de droit ont été fréquentés, durant les siècles qui suivirent, notamment, par Grotius et Pothier, pères respectifs du droit international et du Code NAPOLÉON, jusqu'à l'émergence de ce que certains juristes contemporains appellent « l'École d'Orléans », désignant par-là les recherches collectives menées sur les normes sous la houlette de Catherine THIBIERGE, les rapports entre Orléans et le droit sont anciens, prestigieux et multiples.

La jurisprudence des « Cours suprêmes », entendue comme l'ensemble des décisions rendues par les juridictions qui peuvent prétendre à la suprématie d'un ordre juridictionnel (la Cour de cassation, le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel, le Tribunal des Conflits, la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme), apparaît comme un prisme original pour les aborder aujourd'hui. Dans cette optique, le présent ouvrage se propose, dans un souci de transversalité entre les différentes branches du droit, de présenter un échantillon de décisions en lien avec Orléans ou avec une commune de son aire urbaine et ayant un intérêt juridique certain. Fidèle à la devise de l'Université, cet ouvrage est non seulement porté par la modernité, mais également ancré dans l'histoire. Histoire, comme celle, par exemple, de Félix DUPANLOUP, évêque d'Orléans entre 1849 et 1878, qui, à la tête du diocèse, mit en route le processus de canonisation de Jeanne D'ARC.

Volume XXVIII :
Orléans
dans la jurisprudence
des « Cours suprêmes »

- Ouvrage collectif
(Direction Maxime **CHARITÉ**
& Nolwenn **DUCLOS**)

- Nombre de pages : 136.

- Sortie : mai 2020

- Prix : 29 €.

- ISBN : 979-10-92684-39-1

Volume XXVIII :
présentation :

Volume XXIX :
Toulouse par
le droit administratif

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu
TOUZEIL-DIVINA,

Mathias **AMILHAT**,
Maxime **BOUL**
& Adrien **PECH**)

- Nombre de pages : 256.

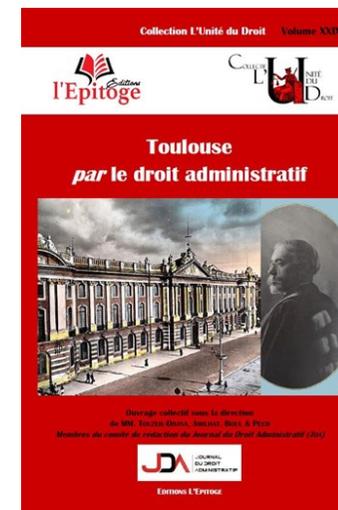
- Sortie : mai 2020

Prix : 29 €

- ISBN :
979-10-92684-40-7

Volume XXIX : présentation :

En 1853, c'est à l'Université de Toulouse qu'à l'initiative des professeurs CHAUVÉAU et BATBIE, on fonda le premier média juridique français spécialisé en matière de pratique et de droit administratifs : le *Journal du Droit Administratif (JDA)* dont le présent ouvrage est une forme de « continuité » sinon de résurgence. Toulouse « par » le Droit administratif est donc sérieusement ancré dans notre histoire académique qu'incarne aussi (sinon surtout aux yeux de la plupart des publicistes) la statue mythique du « *Commandeur* » des publicistes internistes : le doyen Maurice HAURIUO. Concrètement, le présent dossier est construit à partir de vingt-huit contributions réparties en trois temps : celui de l'enseignement du droit administratif à Toulouse (I) puis celui de plusieurs notions publicistes confrontées au territoire toulousain (intercommunalité, propriété, urbanisme, fonction publique, etc.) sans oublier l'importance des droits européens (II). Enfin, ce sont les décisions et la jurisprudence que nos auteurs ont (ré)investies en mettant en avant de célèbres arrêts et jugements (allant de la *dame veuve BARBAZA* à la *société GIRAUDY* en passant par la proclamation du Principe général du Droit à un salaire minimum) mais ce, sans oublier non seulement des affaires récentes (comme celles relatives à la privatisation de l'aéroport de Blagnac, à la tragédie d'AZF ainsi qu'au contentieux du boulevard périphérique nord) (III). Toulouse est ainsi... aussi dans la... place contentieuse ! Cette place, cela dit, c'est aussi évidemment à Toulouse celle du Capitole dont l'ouvrage rappelle quelques particularités urbanistiques et même lyriques. Il faut dire que la « *ville rose* » ne se réduit pas – particulièrement en droit – à un cassoulet ou à des saucisses ou chocolatinas accompagnées de violettes sur fond de briques avec pour commensaux des rugbymen qui disputeraient au TFC une première place pour chanter du NOUGARO et/ou du Big FLO & OLI ! En droit public, en effet, Toulouse c'est encore *Météo-France*, *Airbus* ou encore *Toulouse Métropole* mais c'est aussi, comme le souligne le professeur DELVOLVÉ dans sa préface, un résumé du Droit administratif et de son histoire (là encore marquée du sceau d'HAURIUO) entre puissance et service publics.



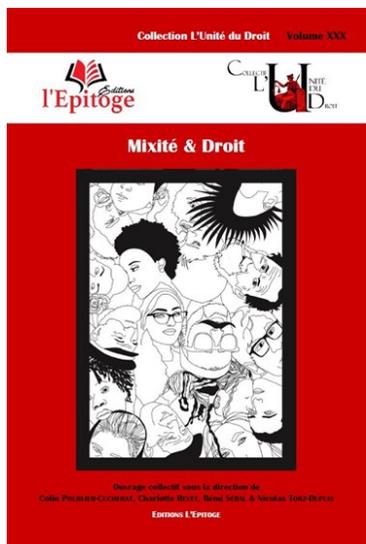
Volume XXX :
Mixité & Droit

- Ouvrage collectif
(Direction Colin **POURLIER-
CUCHERAT**,
Charlotte **REVET**, Rémi **SÉBAL**
& Nicolas **TORZ-DUPOIS**)
- Nombre de pages : 184
- Sortie : novembre 2021
- Prix : 29 €
- ISBN : 979-10-92684-41-4

Volume XXX :
présentation :

Le Droit et la mixité sont intimement liés. Ubi societas, ibi jus : le Droit a vocation à régir les relations humaines, nées de la rencontre de plusieurs individus. L'appréhension de cette mixité originelle par des catégories abstraites n'est pas chose aisée. La mixité ne se laisse pas si facilement dompter et, parfois, elle interpelle le Droit. Tantôt pour le bousculer, revendiquant sa prise en compte et la reconnaissance de l'originalité de certaines situations. Tantôt pour le rappeler à l'ordre et s'élever contre des différences de traitement injustifiées.

La mixité caractérise également l'environnement du Droit. Il compose avec d'autres disciplines : la philosophie, la morale, l'économie, la médecine, la religion etc. Les liens qu'il entretient avec elles peuvent être différents, il peut s'en inspirer, les embrasser ou s'en détacher. Au sein même du Droit, la mixité est présente. Elle s'invite dans les sources du droit, les ordres juridiques et les matières elles-mêmes. La mixité est par ailleurs une richesse que le Droit recherche. Elle est une aspiration de la société qui guide le législateur lorsqu'il recherche la parité homme-femme. Elle est un gage de qualité de la décision rendue lorsque l'Assemblée plénière de la Cour de cassation se réunit ou que le jury populaire entre aux assises. Elle est une solution aux insuffisances des qualifications juridiques lorsqu'elle fonde un régime mixte. Elle est une marque d'estime lorsque la remise d'un mélange vient couronner une carrière universitaire. Les rapports de la mixité et du Droit, qui ne sauraient être réduits à ces quelques illustrations, se placent ainsi sous le signe de la diversité. Les contributions de cet ouvrage ont participé à en dévoiler la richesse.



Volume XXXI :
Raconter l'administration

- Ouvrage collectif
(Direction Guillaume **PROTIÈRE**)
- Nombre de pages : 192
- Sortie : novembre 2021
- Prix : 35 €
- ISBN : 979-10-92684-42-1

Volume XXXI : présentation :

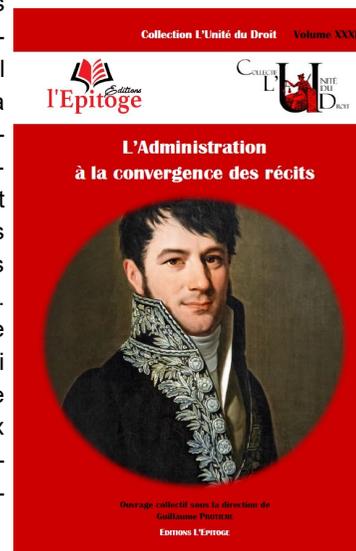
Issu d'un colloque organisé à l'université Lumière Lyon 2, cet ouvrage aborde l'Administration à travers le prisme du récit, ou plutôt des récits. Comme tout phénomène de pouvoir, l'Administration est le résultat d'une confrontation-combinaison de différents discours qu'elle produit et/

ou dont elle est l'objet. L'exploration de cette hypothèse est menée en deux temps. L'ouvrage s'intéresse d'abord au « récit administratif » (Première partie), c'est-à-dire aux points de vue interne de l'administration. L'analyse débute ainsi par la double présentation des outils utilisés par l'administration pour se raconter (M. Le Roux) et des marges de manœuvre dont dispose l'agent public qui écrit sur l'administration (Z. Shepard). Deux contributions questionnent le statut et l'influence du discours scientifique sur l'administration, présentant d'abord la manière dont il a contribué à raconter l'Administration (G. Protière), envisageant ensuite l'utilisation de la fiction comme moyen d'analyse scientifique de l'administration (H. Qazbir). La deuxième partie, délaissant le point de vue interne au profit de la narration externe, présente la manière dont la littérature narre l'administration et ses agents. Déployant une approche impressionniste, l'ouvrage aborde différentes formes de l'administration qu'il s'agisse du Cabinet (N. Albouy), de l'administration de la Société des Nations (C. Méric), de l'administration policière (A. Dumoutet), de l'administration de crise (M. Mzati) ou encore de l'université (V. Sauvage). L'ouvrage met en évidence qu'au-delà de la grande diversité des figures administratives, la littérature dessine des fonctionnaires dévoués et seuls garants de l'humanité du Léviathan. Rejoignant l'approche de Léon Duguit, elle rappelle ce faisant qu'il n'y a d'Etat que par ses serviteurs (aussi bien dans son éthique que dans ses dérives). L'ouvrage se clôt par deux études plus spécifiques consacrées aux récits de la Justice (E. Rossi) et d'une campagne électorale (G. Protière). L'ensemble confirme que l'Administration naît et vit de la convergence des récits.



Volume XXXII :
**Intelligence artificielle
& droits fondamentaux**

- Ouvrage réservé
- Nombre de pages : 300 prévisionnel.
- Sortie : 2022 prévisionnel
- Prix : 39 € prévisionnel
- ISBN : 979-10-92684-43-8



Volume XXXII :
présentation :

(...)

Volume XXXIII :

Le tatouage & les modifications corporelles saisis par le droit

- Ouvrage collectif
(Direction Mélanie **JAOL** & Delphine **THARAUD**)

- Nombre de pages : 232

- Sortie : mai 2020

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-45-2

Volume XXXIII : présentation :

Si le tatouage a longtemps été réservé aux mauvais garçons, aux prisonniers et aux marins, ce dernier se normalise au point de devenir commun. Face au nombre grandissant de tatoués et de tatoueurs, de nouvelles questions se posent tant aux artistes tatoueurs qu'aux clients. Les problématiques qui se posent sont nombreuses : pratique du tatouage, liberté d'installation, propriété intellectuelle, formation des jeunes tatoueurs, statut du tatoueur et en fond son imposition, droit du travail, déontologie, contrats de mise à disposition de locaux aux tatoueurs permanents ou *guests* invités... Cet ouvrage est le fruit d'une réflexion qui a été menée lors d'un colloque qui s'est tenu à Limoges en juin 2019 avec l'objectif d'apporter des réponses aux différents opérateurs du monde du tatouage.

Parce que le tatouage est un phénomène de société, il convenait de se demander s'il était devenu un objet juridique à part entière. La réponse est positive. Au terme des débats qui vous sont livrés dans cet ouvrage, il est passionnant de voir à quel point la matière est vivante et

nécessite que les juristes s'y intéressent. De l'histoire du tatouage à l'évolution sociologique qui entoure les mutations de la pratique, du statut du tatoueur au contrat de tatouage, des enjeux pour le tatoueur notamment en propriété intellectuelle à ceux du tatoué, ces actes cherchent à apporter des réponses aux interrogations actuelles et à anticiper celles de demain au travers du triptyque : tatoueur, tatoué & tatouage.



Volume XXXIV :

L'éthique à l'épreuve de la crise

- Ouvrage collectif
(Direction V. **BARBÉ**, J-F. **KERLÉO** & J. **PADOVANI**)

- Nombre de pages : 296

- Sortie : juin 2021

- Prix : 39 €

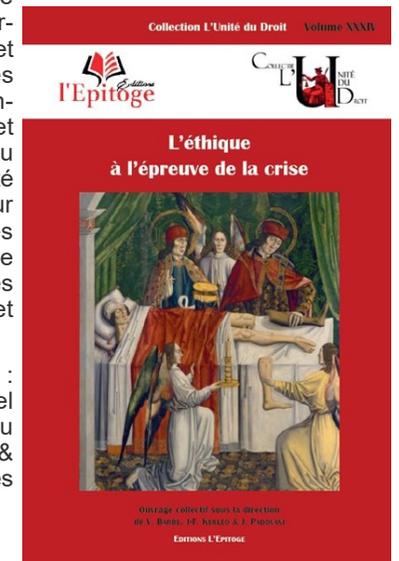
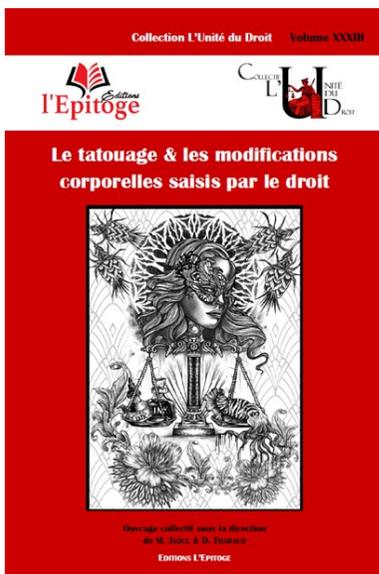
- ISBN : 979-10-92684-50-6

Volume XXXIV : présentation :

L'éthique individuelle et collective, la responsabilité, la transparence, la déontologie, font l'objet de réflexions nombreuses et approfondies dans les sphères publique et privée depuis les années 1980. La transparence de la vie publique, la bioéthique, l'éthique environnementale, la responsabilité sociale des entreprises, le name and shame, la compliance, etc. sont autant de concepts qui visent à intégrer une part d'éthique dans les comportements, par le biais de dispositions législatives ou réglementaires contraignantes mais aussi de soft law. De nouveaux champs de l'éthique sont découverts régulièrement, comme la responsabilité numérique, l'éthique de l'intelligence artificielle ou de la blockchain. Alors que l'éthique et le droit sont deux notions théoriquement bien distinctes, la première a tendance à infuser les ordres juridiques, voire à devenir un objet d'étude à part entière pour les juristes.

La crise sanitaire de la Covid-19 a révélé la difficulté de maintenir un haut niveau d'éthique face à des raisons impérieuses : l'éthique médicale, celle de la recherche, des entreprises, des organisations internationales, des juges, et bien sûr, des décisions publiques, ont été considérablement bousculées par la crise. Les normes en la matière ont fait l'objet d'une nécessaire adaptation afin qu'« une perspective de bioéthique et d'éthique des sciences et des technologies, ancrée dans les droits de l'homme » joue « un rôle clé dans le contexte de cette pandémie difficile » (Comité international de bioéthique de l'UNESCO et Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies de l'UNESCO). L'objet de cet ouvrage, réunissant les contributions du colloque virtuel qui s'est tenu à l'été 2020, est de proposer une réflexion sur le rôle et les modulations des exigences éthiques en temps de crise, tout comme sur ses limites aussi bien dans les champs publics que privés, en France et à l'étranger.

L'ouvrage se découpe en trois parties : l'éthique et le processus décisionnel public et privé (I), l'éthique et le contenu des décisions publiques et privées (II) & Modulation de l'éthique ou nouvelles formes d'éthique ? (III).



Volume XXXV :

Orléans par le droit administratif à l'ombre de Macarel & Cormenin

- Ouvrage collectif

(Direction **CHARITÉ / DUCLOS & EDDAZI**)

- Nombre de pages : 248

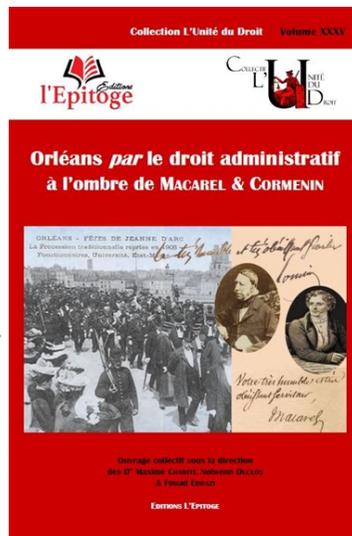
- Sortie : novembre 2021

- Prix : 39 €

- ISBN : 979-10-92684-51-3

Volume XXXV : présentation :

Dans le prolongement direct des deux publications précédemment proposées dans la collection « L'Unité du Droit » des Editions L'Epitoge (Tome XXVIII – *Orléans dans la jurisprudence des « Cours suprêmes »* ; Tome XXIX – *Toulouse par le droit administratif*), le présent ouvrage aborde *Orléans par le droit administratif*, à l'ombre de MACAREL et de CORMENIN. Partant, après avoir commencé la valorisation d'un « *patrimoine jurisprudentiel orléanais* » transcendant les différentes branches du droit, cet *opus* en poursuit l'analyse dans le cadre d'une unité d'enseignement particulière : le droit administratif général, « *partie centrale du droit administratif* », « *ce qui, dans la connaissance du droit administratif vient et doit venir d'abord* » d'après la définition proposée par René CHAPUS dans son manuel. Les grands chapitres du cours de droit administratif traditionnellement enseigné en deuxième année de Licence y sont traités à partir d'arrêts représentatifs en lien avec Orléans, entendu comme ressort territorial du tribunal administratif qui siège dans la commune et qui couvre aujourd'hui la région Centre. A la manière orléanaise de la glose, ils le sont sous la forme de commentaires tirant des leçons par rapport à la pensée de deux « *pères fondateurs* » du droit administratif français associés à la cité johannique : Louis-Antoine MACAREL et Louis Marie DE LAHAYE DE CORMENIN, l'année 2021 marquant un anniversaire de deux siècles, celui de la création du *Recueil des arrêts du Conseil ou ordonnances royales* par le premier. Au-delà de constituer un simple recueil de « *grands arrêts de la jurisprudence administrative orléanaise* », cet ouvrage s'essaye à une présentation nouvelle du droit administratif général en en proposant une approche au prisme du territoire où il est enseigné et de nature à contribuer à la réinvention et à la redynamisation de son apprentissage.



Editions
L'Epitoge

Volume I :
**Éléments bibliographiques
de droit public
méditerranéen**

(1^{ère} édition dite « de travail »)

- Ouvrage collectif

(Laboratoire Méditerranéen de Droit Public)

- Nombre de pages : 246

- Sortie : juillet 2013

- Prix : 35 €

• ISBN : 978-2-9541188-7-1

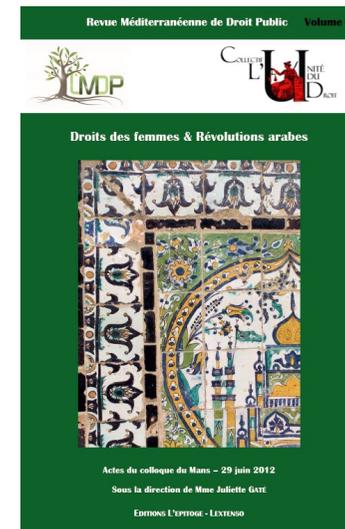
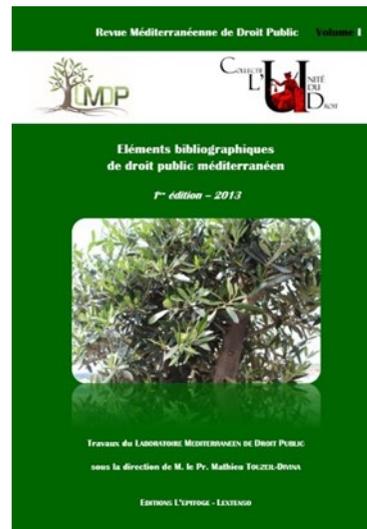
RMDP I :

Le présent ouvrage concrétise les premiers fruits d'un travail et d'un processus collectif au sein du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public (LM-DP). Il n'a aucune prétention à l'exhaustivité et se veut être un matériau de construction(s) et de dialogue(s) autour du droit public par-delà la Méditerranée. Il a été édifié par l'ensemble des 222 membres du LM-DP qui ont désiré y participer (dans toutes les équipes) et ce, entre les printemps 2012 et 2013. Cette œuvre collective doit beaucoup aux membres du directoire qui s'y sont particulièrement impliqués ainsi qu'à des responsables thématiques qui ont notamment permis, en dernier lieu, l'harmonisation des éléments et la mise en avant de choix scientifiques. Mettre en place une bibliographie n'est en effet pas une sélection neutre. Les choix opérés sont donc assumés par leurs membres et revendiqués par le Laboratoire. Toutefois, cette 1^{ère} édition des « Éléments bibliographiques de droit public méditerranéen » n'est pas – et ne veut se présenter comme – une version aboutie. Elle est un document de travail a priori interne au LM-DP et ce, afin que ses membres bénéficient tous d'une base commune de réflexion(s) à partir de laquelle échanger et construire. Une seconde version sera établie courant 2015 et aura, cette fois, vocation à être diffusée plus largement.

REVUE MÉDITERRANÉENNE DE DROIT PUBLIC

(collection verte—ISSN 2268-9893)

**La Collection « RM-DP » met en avant les travaux du
Laboratoire Méditerranéen de Droit Public (LM-DP)
qui en assure la direction scientifique.**



Volume II :
**Droits des femmes
& Révolutions arabes**

- Ouvrage collectif
(Direction Juliette **GATÉ**
& Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)

- Nombre de pages : 178

- Sortie : juillet 2013

- Prix : 33 €

• ISBN : 978-2-9541188-4-0

RMDP II :

2013 : il y a à peu près deux années que naissent « les révolutions arabes ». Celles-ci ont intimement concerné les femmes. D'abord parce qu'elles en ont été, avec les hommes, les initiatrices. Ensuite, parce qu'elles en ont été les actrices, manifestant aux côtés des hommes. Enfin parce qu'elles revendiquent le droit d'en goûter les

fruits et de voir leur situation changer. Si des colloques et des écrits sur les printemps arabes ont sans conteste déjà eu lieu au regard des questions politiques soulevées, aucun n'a abordé ce thème sous un angle purement juridique et au seul prisme du Droit des femmes. Il s'agit donc ici d'envisager ces révolutions à cette aune.

Afin de mettre ces points en évidence, ces actes d'un colloque organisé en 2012 se structurent en quatre temps principaux. Passé le temps de perspective introductive, il est ensuite tenté de comprendre comment ces révolutions ont influé et influenceront sur les droits civils (libertés d'expression, de manifestation, statut civil, droit au nom, à la succession...) puis politiques (droit à la sûreté, interdiction de la torture... droit de vote et d'éligibilité). Le dernier temps ouvre une réflexion sur l'effectivité de ces droits. Chacune de ces réflexions est menée par des auteur-e-s spécialistes de ces sujets.



Volume III : Influences & Confluences constitutionnelles en méditerranée

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Wanda **MASTOR**)
- Nombre de pages : 236
- Sortie : juillet 2015
- Prix : 39 €
- ISBN : 979-10-92684-07-0



RMDP III :

Le présent ouvrage doit sa réalisation et sa publication à un appel à contributions du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public (LM-DP). Une quinzaine de textes a ici été sélectionnée, à l'aveugle, par un comité scientifique. Les contributions proviennent des différents rivages de la méditerranée et vous sont présentées en langue française, langue de travail du LM-DP, mais aussi (en fin d'ouvrage) sous forme de résumés en langues anglaise, arabe (littéraire) et italienne. Le présent volume forme ainsi le troisième numéro de la Revue Méditerranéenne de Droit Public (RMDP). En effet, après un numéro pilote (RMDP I) consacré à des premiers éléments bibliographiques de droit public méditerranéen et un deuxième numéro (RMDP II), fruit des actes du colloque « Droits des femmes et révolutions arabes », notre Revue part cette fois à l'assaut des influences – mais aussi des confluences – constitutionnelles en Méditerranée et c'est un beau voyage que nous vous proposons ainsi de faire à nos côtés. Il ne vous reste qu'à embarquer en gardant toujours à l'esprit que le réseau LM-DP, porteur de ce projet, n'appartient à aucun pays et n'a embrassé aucun dogme. Il entend voguer où le vent le conduira et avec les voyageurs et les capitaines qui voudront bien s'y consacrer. Bienvenue à bord ! Qu'ont retenu l'Égypte, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, la Libye, la Syrie pour ne citer qu'eux de leurs histoires passées ? En quoi ce printemps était-il un « réveil » pour emprunter un terme souvent utilisé ? En quoi certains régimes, certaines Constitutions étaient-ils « transitoires » ? Une religion érigée au statut d' « officielle » est-elle un obstacle à la liberté de croyance ? Le régime parlementaire y a-t-il un sens ? Pendant longtemps, le droit constitutionnel comparé des pays francophones du sud se limitait à l'étude du mimétisme constitutionnel déjà évoqué. Les peuples ont pu se libérer du joug de certains dictateurs, mais on se libère difficilement du poids du passé. Pour cette raison, le bassin méditerranéen est un formidable laboratoire de droit comparé. Les vents semblent y souffler de toute part ; ceux des anciennes colonies ou protectorats, ceux des cultures locales, de l'Islam, des droits économiques et sociaux, du droit international. Les vents de l'import, l'export, le voulu, le subi, le conscient, l'inconscient. Les influences et confluences. Autant de souffles qui font la richesse et la complexité de ces pays voisins. Nous ne savons s'il existe un droit méditerranéen, et nous ne sommes, de manière générale, pas favorable à la globalité, l'universalité des définitions. Nous sommes convaincus en revanche qu'il y a un noble objet de recherche, et que les contributions qui suivent en sont la preuve



Volume IV : Journées Louis ROLLAND le méditerranéen.

- dont Justice(s)
constitutionnelle(s)
en Méditerranée
- Ouvrage collectif
(Dir. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Anne **LEVADE**)
- Nombre de pages : 214
- Sortie : juillet 2016
- Prix : 39 €
- ISBN : 979-10-92684-08-7

RMDP IV :

Le présent ouvrage est le fruit de deux journées d'étude(s) qui se sont déroulées au Mans (à l'Université du Maine) respectivement en mars 2014 et en mars 2015. Ces moments furent placés sous le patronyme et le patronage du publiciste Louis ROLLAND (1877-1956) né en Sarthe. Et, comme ce dernier – par sa carrière comme par sa doctrine – évolua auprès de plusieurs rives de la Méditerranée, le titre choisi pour ce quatrième numéro de la RMDP est – tout naturellement – : « Louis ROLLAND, le méditerranéen ».

La première partie de la Revue reprend les principaux actes de la journée d'étude(s) de 2014 spécialement consacrée à l'œuvre (notamment à ses deux célèbres précis) et à la vie du juriste sarthois qui fut député du Maine-et-Loire mais également chargé de cours puis professeur à Alger, Nancy et Paris.

La seconde partie de ce numéro propose ensuite des réflexions et des propositions relatives à « la » ou plutôt « aux » Justice(s) constitutionnelle(s) en Méditerranée.

Ont participé à ce numéro : les pr. BENDOUROU, CASSELLA, GUGLIELMI, HOURQUEBIE, IANNELLO, LEVADE, DE NANTEUIL & TOUZEIL-DIVINA ainsi que mesdames et messieurs ELSHOUD, GELBLAT, MEYER & PIERCHON. Y ont également participé plusieurs étudiants du Master II Juriste de Droit Public de l'Université du Maine (promotions 2014 & 2015).

Volume V : Existe-t-il un droit public méditerranéen ?

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)
- Nombre de pages : 224
- Sortie : octobre 2016
- Prix : 39 €
- ISBN : 979-10-92684-15-5

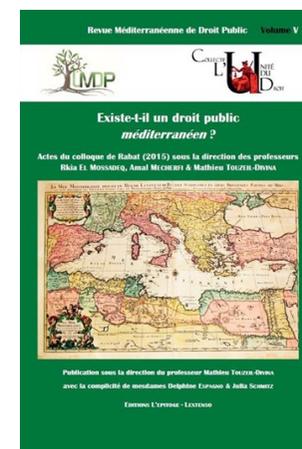
RMDP V :

Le présent ouvrage est le fruit de deux journées d'étude(s) qui se sont déroulées à Rabat (à l'Université Mohammed V) les 28 & 29 octobre 2015. Réunissant des contributeurs – universitaires & praticiens – issus d'une dizaine de pays du bassin méditerranéen, l'ouvrage se propose d'interroger l'existence d'un (ou de plusieurs) droit(s) public(s) méditerranéen(s) ou plutôt « en Méditerranée ». Pour ce faire, après avoir présenté la démarche propre au Laboratoire Méditerranéen de Droit Public et abordé des questions de méthodologie(s), ce sont différents aspects publicistes qui seront analysés : la place de la Constitution, celle des religions, les frontières du (des) droit(s) administratif(s) ainsi que le rôle des juges de ce droit public en Méditerranée. Enfin, ne méconnaissant pas son passé, l'opus questionne le futur d'un droit public méditerranéen à l'aune des mouvements de globalisation, d'europanisation et d'internationalisation.

Ont participé à ce numéro :

M. le Président Sakellariou, M. le conseiller constitutionnel Messarra, M. l'ambassadeur Varouxakis,

Mmes et MM. les professeurs Bonnet, Cassella, Chaabane, Cossalter, Chaouche, Fuentes I Gaso, Iannello, Kaboglu, Karam Boustany, Ktistaki & Touzeil-Divina ainsi que Mmes et MM. Elshoud, Espagno, Kouzzi, Meyer, Papadimitriou, Perlo, Pierchon, Schmitz & Willman Bordat.



Volume VI :
**Eléments bibliographiques
de droit public
méditerranéen**

(2^{ème} édition dite « de Toulouse »)

- Ouvrage collectif

(Laboratoire Méditerranéen de Droit Public)

- Nombre de pages : 350 prévisionnel

- Sortie : 2020 prévisionnel

- Prix : 35 €

- ISBN : 979-10-92684-22-3

RMDP VI :

En 2013, quelques mois avant sa création,

le Laboratoire Méditerranéen de Droit Public avait proposé à ses membres (ainsi qu'en diffusion restreinte) une première édition (dite « de travail ») de ses Eléments bibliographiques de droit public méditerranéen.

Après six premières années d'existence, de rencontres et de travaux dont ont notamment témoigné les différents numéros de la présente *Revue Méditerranéenne de Droit Public (RMDP)*, il était temps de procéder à l'édition d'une seconde version. Celle-ci s'est principalement matérialisée à Toulouse au courant de l'année 2018 et a donné lieu à des échanges nourris entre les douze équipes et cellules du Laboratoire.

La présente édition n'est - pas encore - la version « aboutie » et définitive de nos Eléments bibliographiques de droit public méditerranéen mais un nouveau pas a été franchi cette année avec l'intégration substantielle de centaines de nouveaux référents proposés par les membres des pays les plus « moteurs » du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public.



Volume VII :
**Etudes Franco-grecques
de Droit Public**

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Théodora **PAPADIMITRIOU**)

- Nombre de pages : 178

- Sortie : octobre 2017

- Prix : 33 €

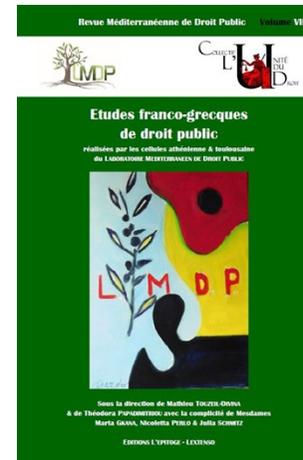
- ISBN : 979-10-92684-23-0

RMDP VII :

Le présent ouvrage est le fruit d'échanges méditerranéens tissés entre deux cellules des équipes grecque et française du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public (Lm-Dp) : les cellules athénienne et toulousaine. Attachés à l'étude mais aussi à la défense des droits et des libertés dans ces deux Etats européens dont les histoires se sont précisément illustrées autour de ces thématiques, les membres des équipes grecque et française ont décidé d'en faire un objet de contributions et de réflexions ouvert à leurs membres ainsi qu'à tout intéressé. Matériellement, deux opérations ont été menées conjointement (et forment naturellement les deux parties du présent septième numéro de la Revue Méditerranéenne de Droit Public) : une expérience méthodologique de commentaires prétoriens (I) ainsi que la réunion de textes relatifs aux libertés et aux droits en France et / ou en Grèce (II).

Comparaisons prétorienne : cette première partie, comme l'a souligné le professeur Kamtsidou dans sa préface, fait honneur à la maxime selon laquelle comparaison ferait raison ! En effet, à partir de trois décisions juridictionnelles des Conseils d'Etat hellénique et français ainsi que de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, il a d'abord été proposé à des membres grecs et français des cellules athénienne et toulousaine du Lm-Dp de commenter parallèlement – et sans se concerter – lesdites décisions ce qui a donné lieu à la rédaction de six commentaires (trois grecs et trois français). Par suite, un autre groupe a tenté de « commenter les commentaires » en essayant de mettre en avant points communs et divergences.

Droits & Libertés : une seconde partie, plus classique, a rassemblé, sur le thème des droits et des libertés, six autres contributions à propos des libertés économiques et professionnelle, du droit de l'environnement, du droit d'asile et de la protection des animaux. Il ne vous reste alors, selon la formule désormais consacrée de cette Revue, qu'à embarquer sur nos rives méditerranéennes et juridiques aux côtés des capitaines et moussaillons de ce beau numéro VII en gardant toujours à l'esprit que le Laboratoire Méditerranéen de Droit Public, porteur de ce projet, n'appartient à aucun pays et n'a embrassé aucun dogme. Il entend voguer où le vent le conduira et avec les voyageurs et les capitaines qui voudront bien s'y consacrer.



Volume VIII :
**Service(s) public(s)
en Méditerranée**

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Stavroula **KTISTAKI**)

- Nombre de pages : 342

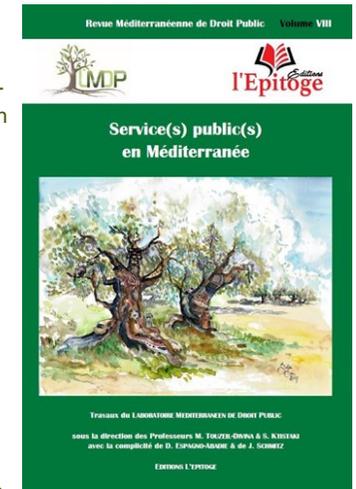
- Sortie : octobre 2018

- Prix : 33 €

- ISBN : 979-10-92684-27-8

RMDP VIII :

Encadrés par deux exceptionnels textes : la préface de Son Excellence le président de la République hellénique (et professeur de droit public), Prokopios Pavlopoulos, et la postface sur les nouveaux défis du service public par le Conseiller constitutionnel (et professeur de droit public), Antoine Messarra, les présents actes – issus des deux journées de colloque d'Athènes du Laboratoire Méditerranéen de Droit Public, proposent six thématiques pour décrypter le(s) service(s) public(s) en Méditerranée. Une première partie engage le lecteur à suivre un *chorus* méditerranéen (et singulièrement toulousain) dans les méandres des influences et confluences méditerranéennes de la notion de service public, en Histoire et en Méditerranée. Depuis Duguit et Hauriou, depuis la France, où et comment la notion systématisante a-t-elle évolué ? Où a-t-elle pris racine et où – au contraire – la greffe n'a-t-elle pas pris ? La deuxième partie, s'intéresse aux matérialisations positives (juridiques et politiques) de l'intérêt général réincarné en service(s) public(s) : depuis l'éducation nationale et les activités locales jusqu'à la culture et au sport. Guidés par Louis Rolland, notre troisième partie invite à l'étude des « Lois » ou principes généraux du service public : Egalité, continuité, mutabilité mais aussi « nouvelles Lois » du service public en Méditerranée. Ensuite, un quatrième temps propose d'examiner, à l'aune du témoignage du président Costa, la manière dont les juges administratifs (grec, égyptien, italien et français) appréhendent et / ou ont appréhendé la notion dans et par leurs prétoires. Alors, un cinquième temps s'intéresse à la gestion – notamment publique – mais évidemment aussi très privée de nos jours des services publics autour de la *Mare nostrum*. Enfin, un dernier atelier propose de se pencher sur le cas du service public de l'eau.

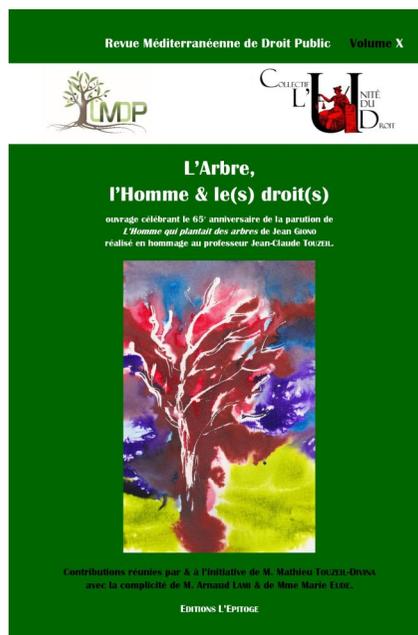


Volume IX :
Liberté(s) !
En Turquie ?
En Méditerranée !

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)
- Nombre de pages : 314
- Sortie : juillet 2018
- Prix : 33 €
- ISBN : 979-10-92684-33-9

RMDP IX :

Le présent ouvrage est un cri d'alarme(s) et de détresse(s) à destination de tous les citoyens, décideurs politiques et membres de la Communauté universitaire en France mais aussi et surtout autour du bassin méditerranéen. Matérialisé en urgence au mois de juin 2018 alors que la situation de plusieurs collègues turcs a attiré l'attention de nombreux réseaux académiques dont le LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC, il a été décidé d'offrir un témoignage d'amitié et de fraternité aux membres de la Communauté universitaire de Turquie, menacée de privation(s) de liberté(s) par le régime du Président ERDOGAN. En particulier, l'ouvrage est adressé à notre ami le professeur Ibrahim O. KABOGLU, directeur de l'équipe turque du LABORATOIRE MEDITERRANEEN DE DROIT PUBLIC. L'opus résolument tourné vers l'espoir, le Droit et les libertés, se compose de trois parties : la première revendique davantage de libertés d'expression(s) pour nos collègues turcs et offre au lecteur plusieurs points de vues comparés sur les libertés académiques en Méditerranée (Partie I). Par suite, le livre propose de façon militante et assumée des analyses et propositions en faveur du droit constitutionnel et des libertés en Turquie (Partie II) et en Méditerranée (Partie III). L'ouvrage comprend 26 contributions auxquelles ont participé depuis plusieurs pays méditerranéens (Espagne, France, Italie, Liban, Maroc & Turquie) : M. le Président COSTA, Mesdames et Messieurs les professeurs AFROUKH, BASILIEN-GAINCHE, BONNET, FONTAINE, FREIXES, GAILLET, GROUPI, IANNELLO, LARRALDE, LAVAL, MARCOU, MATHIEU, MAUS, PRIEUR, ROUSSEAU, STARCK, TOUZEIL-DIVINA & TURK ; Mesdames ABDEREMANE, ELSHOUD, ESPAGNO-ABADIE, EUDE, FASSI DE MAGALHAES, KURT, MESTARI, PERLO, SCHMITZ & Messieurs BARRUE-BELOU, FRIEDRICH, GELBLAT, MAKKI, MEYER, OZENC & SALES.



Volume X :
L'Arbre, l'Homme & le(s) droit(s)

- Ouvrage collectif
(Direction Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)
- Nombre de pages : 374
- Sortie : avril 2019
- Prix : 39 €
- ISBN : 979-10-92684-34-6

RMDP X :

« *Vivre comme un arbre, seul et libre ; Vivre en frères comme les arbres d'une forêt* » : c'est par ces mots du poète Nâzım HİKMET que commençait le dernier numéro de la *Revue Méditerranéenne de Droit Public (Rmdp)* consacrée aux Libertés en Méditerranée.

C'est – cette fois – directement à l'Arbre et à ses droits que le présent ouvrage est dédié. Guidés par le personnage d'Elzéard BOUFFIER imaginé par Jean GIONO, les contributeurs du présent numéro, symboliquement publié lors du 65^e anniversaire de la publication de *L'homme qui plantait des arbres*, ont cherché à analyser et parfois à reconnaître les liens unissant les Hommes aux Arbres par le biais du ou des droit(s).

Il s'agit donc évidemment de forêts (de service public et de son régime si singulier depuis l'Ancien Régime) mais aussi de droit(s) potentiellement propre(s) de l'Arbre en tant que tel. Objet ou sujet juridique (avec des propositions de personnification et de protection(s) selon les auteurs, bien public ou privé, commun et/ou approprié, l'Arbre est ici envisagé entre Droit(s), écorce(s), racine(s), paysage(s), affouage(s), santé(s), eau(x) & normes ! L'Arbre est aussi perçu et présenté ici comme un lien social luttant contre la désertification rurale (ce que l'action d'Elzéard BOUFFIER a précisément matérialisé) et comme un instrument puissant de la Fraternité et même de la Vie et ce, pour tous les promeneurs des forêts en France mais aussi (et surtout) en Méditerranée. En témoigne, au fil des présentes pages, un exposé de vingt-trois essences endémiques.

Y ont contribué, depuis les différentes branches de l'Unité juridique et les rives de la Méditerranée : Julien BÉTAILLE, Philippe BILLET, Fabrice BIN, Clothilde BLANCHON, Maxime BOUL, Marie EUDE, Marine FASSI DE MAGALHAES, Juliette GATÉ, Sylvie & Aline GIONO, Laëtitia GUILLOUD-COLLIAT, Marie-Angèle HERMITTE, Carlo IANNELLO, Arnaud LAMI, Jacques LIAGRE, Hussein MAKKI, Raphaël MAUREL, Jacques MÉNY, Eric NAIM-GESBERT, Loïc PEYEN, Jean-Marie PONTIER, Rémi RADIGUET, Jean-Claude RICCI, Julia SCHMITZ, Antoine TOUZAIN & Mathieu TOUZEIL-DIVINA.

HISTOIRE(S) DU DROIT

(collection noire — ISSN 2272-2963)

La Collection « Histoire(s) du Droit » entend de réimprimer ou de valoriser des œuvres, ouvrages ou articles rédigés par les « pères » du Droit (public et privé) et présentés par des universitaires contemporains.

Volume I :

Miscellanées Maurice HAURIU

- Ouvrage collectif
(Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)

- Nombre de pages : 388
- Sortie : décembre 2013

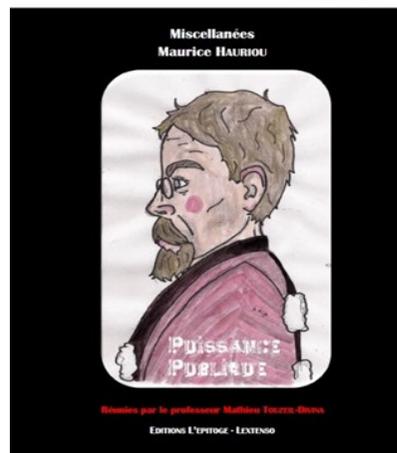
- Prix : 59 €

- ISBN : 978-2-9541188-5-7

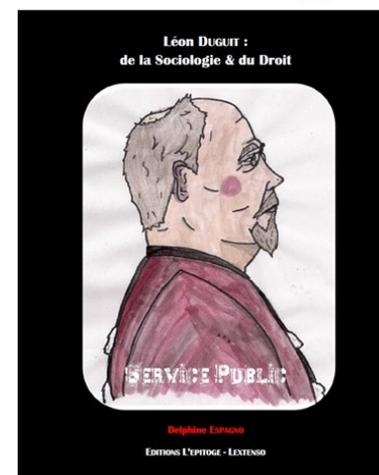
présentation : Le projet de réunir dans un ouvrage publié des morceaux choisis ou Miscellanées parmi l'œuvre du doyen Hauriou (1856-1929) coïncide avec la (re)découverte de sa sépulture (à Nonac en Charente) au moment où elle allait rejoindre l'indifférence d'un caveau municipal faute d'entretien. La présente sélection est alors construite en trois parties : elle contient d'abord des extraits d'œuvres méconnues du maître (I) à l'instar de ce témoignage sur « les idées de M. Duguit » paru en 1911 au Recueil de Législation de Toulouse ; de l'article « le droit naturel et l'Allemagne » paru en 1918 dans le Correspondant ou encore de la contribution sur « l'ordre social, la Justice et le droit » paru en 1927 dans la Revue trimestrielle de droit civil. Ensuite, l'ouvrage propose la réimpression in extenso ou par extraits d'œuvre fondatrices (II) mais peu accessibles sur support papier et parfois mal connues. Ainsi en est-il de l'article mythique sur « la formation du droit administratif » paru en 1892 à la Revue générale d'administration puis en 1897 sous sa forme plus connue au Répertoire Bequet. De même, pourra-t-on relire « la théorie de l'institution et de la Fondation » paru en 1925 aux Cahiers de la nouvelle journée et « le pouvoir, l'ordre, la liberté et les erreurs des systèmes objectivistes » paru en 1928 dans la Revue de métaphysique et de morale. Enfin, les Miscellanées Hauriou proposent également une sélection d'extraits d'œuvres cardinales (III) et ce, parmi les 370 notes d'arrêts du doyen de Toulouse publiées au Recueil Sirey entre 1892 et 1929.

Participent à cette « aventure HAURIU » : Yann AGUILA, Jacques ARRIGHI DE CASANOVA, Emmanuel AUBIN, Karine BALA, Xavier BIOY, Elise CARPENTIER, Jean-Marie DENQUIN, Gilles J. GUGLIELMI, Hélène HOEPFFNER, Geneviève KOUBI, Valérie LASSERRE, Jean-Arnaud MAZERES, Arnaud DE NANTEUIL, Benjamin RICOU, Bertrand SEILLER, Jean-Gabriel SORBARA, Bernard STIRN, Mathieu TOUZEIL-DIVINA, Amaury VAUTERIN, Katia WEIDENFELD ainsi que des jeunes chercheurs en droit public.

Collection Histoire(s) du Droit Volume I



Collection L'Unité du Droit Volume II



Volume II : Léon DUGUIT : De la Dociologie & du Droit

- Auteur :

Delphine **ESPAGNO-ABADIE**

- Nombre de pages : 198

- Sortie : décembre 2013

- Prix : 39 €

- ISBN : 978-2-9541188-6-4

présentation :

L'ouvrage que nous propose aujourd'hui Mme Delphine ESPAGNO, (...) est peut-être la plus belle des invitations qui ait été écrite afin d'inciter le lecteur, citoyen et / ou juriste, à comprendre la pensée du doyen de Bordeaux (...). Léon DUGUIT méritait effectivement [les présents] ouvrage et hommage (...) car le doyen, comme Jean-Jacques ROUSSEAU avant lui (...), a longtemps été et est encore souvent présenté soit comme un marginal de la pensée

juridique, soit est même dédaigné de façon méprisante comme si sa qualité de juriste lui était déniée. HAURIU, nous rappelle l'auteure, ira même ainsi jusqu'à affubler DUGUIT d'être un « anarchiste de la chaire » ce qui n'avait manifestement pas totalement déplu à ce dernier ! Car, ce que rappelle Mme ESPAGNO dès son introduction, c'est bien une nouvelle manière de

penser et de réinventer le Droit dans son ensemble que nous invite à accomplir Léon DUGUIT. Il n'est pas qu'un faiseur de théorie(s) (comme celles du service public, des agents publics ou encore de l'Etat), il est – pour reprendre l'expression de CHENOT désormais consacrée – un véritable « faiseur de système » dans son sens le plus noble et mélioratif (...).

DUGUIT assume en effet son rôle de guide et nous a donné à voir une nouvelle façon d'appréhender le Droit non pas tel qu'il est mais tel qu'il devrait être. Un Droit qu'il a comme réinventé en chaussant de nouvelles lunettes tel le spectateur qui verrait en deux dimensions et désormais en découvrirait – grâce à lui – une troisième. Après Léon DUGUIT, les juristes n'ont ainsi pu feindre

de ne concevoir le Droit qu'à l'instar d'un artifice fictif, technique et juridique : le Droit est devenu indissociable de la Sociologie (...). Ce « droit duiguiste » nous offre alors grâce à la lumière qu'y dépose avec délicatesse Mme Delphine ESPAGNO la vision renouvelée des relations existantes entre Droit, individu et collégialité ou société (...) En outre, ce que va construire le doyen de Bordeaux n'est pas – comme on le lit encore souvent – une « simple » théorie du service public mais une théorie réaliste de l'Etat par le service public.

Volume III : **Michel FOUCAULT :**
le Droit saisi par la vie

- Auteur : Jean-Arnaud **MAZERES**
- Nombre de pages : 300 prévisionnel
- Sortie : 2021 prévisionnel
- Prix : 39 € prévisionnel
- ISBN : 979-10-92684-30-8

présentation :

(...)



Volume V :
Louise MICHEL
& le(s) droit(s)

- Auteur : Collectif
Dir. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**,
Clément **BENELBAZ**
Carolina **CERDA-GUZMAN**
Raphaël **COSTA**
Mélanie **JAOLU**
& Geneviève **KOUBI**
- Nombre de pages : 300 prévisionnel
- Sortie : 2020 prévisionnel
- Prix : 39 € prévisionnel
- ISBN : 979-10-92684-46-9

présentation :

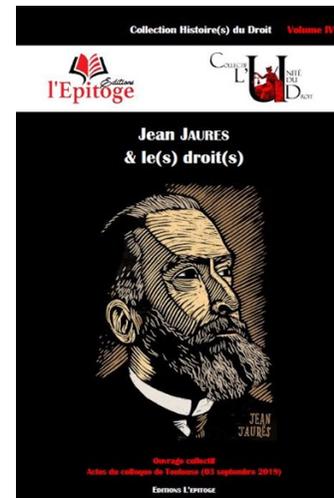
(...)

Volume IV :
Jean JAURÈS
& le(s) droit(s)

- Auteur : Collectif
Dir. Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**,
Clothilde **COMBES**
Delphine **ESPAÑO-ABADIE**
& Julia **SCHMITZ**
- Nombre de pages : 232
- Sortie : mars 2020
- Prix : 33 €
- ISBN : 979-10-92684-44-5

présentation :

Jean JAURÈS juriste ? Tel n'est pas l'objet de démonstration du présent ouvrage. Jean JAURÈS (1859-1914) est l'un des plus célèbres hommes politiques français et le Collectif L'Unité du Droit a décidé – en un quadriptyque d'études – de confronter les pensées de quatre hommes et femmes politiques (Jean JAURÈS, Louise MICHEL, Charles MAURRAS & Charles PÉGUÉ) à l'analyse « en Droit » de juristes. L'idée générale des présentes contributions est de faire ressortir dans les écrits de Jaurès des thèmes qui nous ont semblé opportuns en matière de droit(s) et de République(s) et ce, à partir de ses ouvrages mais également de ses discours et de son expérience en tant qu'élu (local et national). L'homme et sa doctrine ont effectivement beaucoup fait l'objet d'études historiques, littéraires, philosophiques et même sociologiques mais très peu « en Droit » justifiant ainsi la présente démarche. Concrètement, *l'opus* confronte d'abord la pensée de JAURÈS aux notions juridiques de liberté, d'Egalité et de Fraternité composant le triptyque républicain. Par ailleurs, Toulouse oblige (parce que l'homme y fut universitaire et maire-adjoint), les rapports entre Jaurès, la « ville rose » et ses institutions sont également abordés à l'instar – en conclusion – de son héritage. Par ailleurs, la doctrine *jaures-sienne* est également analysée au regard du droit parlementaire (et de sa rationalisation) ainsi que des concepts de propriété et de République sociales. Y ont participé : Frédéric BALAGUER, Guillaume BEAUSSONIE, Alain BOSCUS, Clothilde BLANCHON, Gilles CANDAR, Rémy CAZALS, Clothilde COMBES, Patrick CHARLOT, Nathalie DROIN, Méлина ELSHOUD, Delphine ESPAÑO-ABADIE, Marietta KARAMANLI, Julia SCHMITZ & Mathieu TOUZEIL-DIVINA.



Volume VI :
La Faculté de droit de Bordeaux, 150 ans en 2020,
et même davantage...

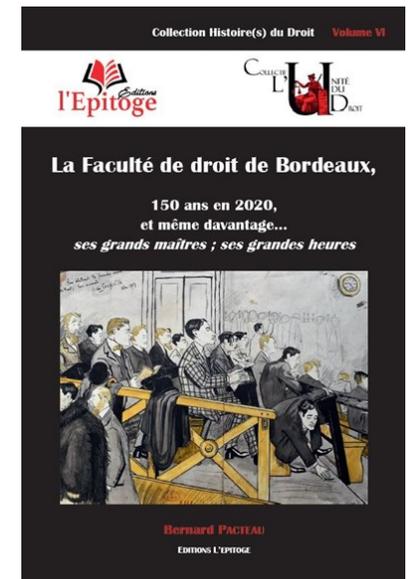
- Auteur : Bernard **PACTEAU**
- Nombre de pages : 88
- Sortie : 15 décembre 2020
- Prix : 18 € 70
- ISBN : 979-10-92684-48-3

présentation :

Raconter et célébrer les 150 ans de la Faculté de droit de Bordeaux, voilà qui semble modeste à côté de l'histoire ô combien plus ancienne de bien d'autres Universités en France et dans le monde. Si on veut s'y attacher c'est que notre Faculté (je dis : *notre*, en étant issu et y ayant longtemps enseigné) a bien davantage d'âge que ce triple jubilé. Son fondateur fut en 1441 rien moins que l'illustre évêque PEY-BERLAND. Et MONTESQUIEU en fut élève.

C'est aussi que sa re-création en 1870 après qu'elle ait disparu en 1792 est en elle-même un épisode universitaire majeur et qu'elle a généré une histoire exceptionnellement riche. Pensons en particulier à Léon DUGUIT, et à d'autres maîtres

tels que Henri BARCKHAUSEN, Gabriel BAUDRY-LACANTINERIE, Roger BONNARD, Jean BRETHER DE LA GRESSAYE, et plus récemment Maurice DUVERGER, Jacques ELLUL et Jean-Marie AUBY, qui l'ont illustrée, y ajoutant la cohorte des juristes appelés à tant de belles et hautes destinées et qui y ont été formés, c'est son œuvre, c'est son honneur.





Voyages en l'honneur
du professeur Geneviève KOUBI
Un droit à l'évasion ... circulaire



Ouvrage collectif sous la direction
du pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

EDITIONS L'ÉPITOGE - LEXTENSO

ACADÉMIQUE

(collection violette — ISSN 2262-8630)

La Collection « Académique » réunit des
essais, des *Mélanges* et / ou des ouvrages
relatifs aux mondes universitaires.

Volume I :

Voyages en l'honneur du professeur Geneviève Koubi : un droit à l'évasion ... circulaire !

- Ouvrage collectif
(Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
& Gilles **GUGLIELMI**)

- Nombre de pages : 362

- Sortie : octobre 2012

- Prix : 69 €

• ISBN : 978-2-9541188-2-6

Volume I : présentation:

La carrière du professeur Koubi a fêté ses trente années d'entrée dans la fonction publique. Pour cet anniversaire (et un autre plus « civil »), comme un clin d'œil aux rapports qu'elle entretient avec la notion de commémoration, et parce qu'elle a toujours dit refuser les honneurs lors de son départ officiel en retraite, quelques collègues et amis ont décidé – en secret, comme ce devrait être toujours l'usage – de lui proposer un hommage pour ces trente années de notes, de publication(s), de critique(s) et de dévouement au service public, à l'enseignement et à la recherche.

La thématique qui a été retenue est triple : en effet elle tourne non seulement autour du voyage mais également de l'évasion et ce, de façon nécessairement

« circulaire » ! Le Professeur Koubi se méfie des institutions, sans doute parce qu'elle les connaît bien et ne supporte pas les complaisances qui s'y développent naturellement. Geneviève n'aime pas les commémorations, espaces de consensus forcés par le temps, stations artificielles sur un chemin non tracé mais continu. Des « Mélanges » ne pouvaient donc pas lui convenir, sauf s'ils sortaient de la tradition institutionnelle ou cérémonielle, sauf s'ils évitaient les écueils de l'entre-soi, de la promotion corporative, de l'atteinte aux mystères d'une personnalité. C'est pourquoi ces Mélanges, bien qu'ils soient substantiellement l'offrande de collègues et d'amis à une femme qui a marqué la vie intellectuelle de son temps et des disciplines qu'elle a fréquentées, ne respectent quasiment aucune règle coutumière du genre des *Mélanges*.

En cela, ils consacrent par eux-mêmes l'axe majeur des travaux de la dédicataire : penser la transgression.

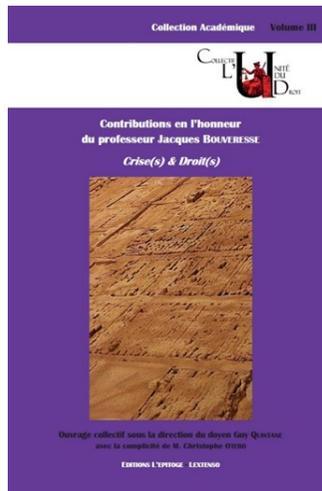
Volume II :

Voyages en Unité(s) juridique(s) pour les dix années du Collectif L'Unité du Droit

- Ouvrage collectif (Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** & Morgan **SWEENEY**)
- Nombre de pages : 392
- Sortie : juillet 2015
- Prix : 69 €

Volume II : présentation :

Fondé le 13 mars 2004 (pour le bicentenaire de la Loi du 22 ventôse an XII instituant nos Facultés de droit), le Collectif L'Unité du Droit (CLUD) a pour vocation de rassembler des juristes convaincus du nécessaire rapprochement des droits et de leurs enseignements dans une « Unité » et non dans leurs seules spécificités. Le Collectif cherche à lutter contre le cloisonnement académique des matières et des branches du Droit par un dialogue constant instauré – non entre spécialistes d'un même ensemble et tous universitaires mais – entre théoriciens, universitaires, praticiens, politiques, citoyens, etc. En dix années d'activités, le CLUD a provoqué plusieurs rencontres (colloques, séminaires, Université d'été, etc.), organisé de nombreuses manifestations (symposiums, « 24 heures du Droit », conférences, etc.), participé à la création, à la critique et parfois à la contestation « du » Droit et permis et encouragé la publication d'une vingtaine d'ouvrages aux éditions L'EPITOGE. Voilà pourquoi, fort de ces expériences et comme un cadeau d'anniversaire, le CLUD propose-t-il de présenter son « best-of » ou échantillonnage de dix années d'existence et de travaux, de participations et de propositions en faveur ou à propos de l'Unité du / des droit(s) et de son enseignement. La première partie du livre est ainsi relative à des réflexions sur la notion même d'Unité (I). Elle est suivie de l'examen de plusieurs de ses manifestations à travers l'exemple du droit des travailleurs (II), de la Justice, de l'Égalité et des libertés (III) ainsi que des notions de pouvoirs et de services publics, de contrat et de responsabilité (IV). Enfin, ce sont quelques-unes des actions concrètes du CLUD qui sont exposées (V). L'opus contient des contributions des membres de l'association mais aussi de personnalités des mondes juridique, politique et académique qui lui ont fait confiance ; merci en ce sens à Mme la Garde des Sceaux C. TAUBIRA, à M. le président J-L. DEBRÉ, à MM. les présidents J-M. SAUVÉ et B. STIRN ainsi qu'à Mme la députée M. KARAMANLI. Bon voyage en notre compagnie & en Unité(s) du ou des Droits !



Volume III :

Contributions en l'honneur du pr. Jacques BOUVERESSE. Crise(s) & Droit(s)

- Ouvrage collectif (Direction : Guy **QUINTANE** & Christophe **OTERO**)
- Nombre de pages : 344
- Sortie : juillet 2015
- Prix : 69 €
- ISBN : 979-10-92684-13-1

Volume III : présentation :

Les actes du présent colloque qui s'est tenu les 04 & 05 novembre 2014 à l'Université de Rouen, rassemblent, sous les thèmes fédérateurs de la crise et du droit – entendus dans leurs diverses composantes – les contributions de plusieurs universitaires en l'honneur du professeur émérite d'histoire du droit Jacques BOUVERESSE. La notion de crise, d'une grande actualité et si souvent évoquée, trouve des illustrations dans les différentes branches du droit. Néanmoins, si la crise est plurielle et que ses occurrences juridiques le sont aussi, ce n'est pas pour souligner leurs acceptions distinctes que ces contributions ont été réunies. Il ne s'agit donc pas d'identifier et de dissocier les manifestations de crise dans chacune des branches juridiques. Au contraire, en s'associant aux objectifs défendus par le COLLECTIF L'UNITE DU DROIT accueillant le présent ouvrage dans ses collections, les auteurs, qu'ils soient privatistes, publicistes ou historiens du droit montrent ici, non seulement la manière dont le droit est mobilisé pour tenter de réduire les crises qui affectent l'espace social, mais aussi les formes nouvelles qu'il prend tant il apparaît que la crise devient l'un de ses traits distinctifs de ce même espace.

Les aspects traités au sein du présent volume – les leçons de l'histoire ; le droit et la crise économique et financière ; le droit, la science, le sujet ; le droit et la crise des pouvoirs ; la crise du droit – ne doivent rien au hasard. Ils font écho, d'abord, à la personnalité atypique de Jacques BOUVERESSE qui a toujours cherché à dépasser les frontières académiques, ensuite, à ses nombreux centres d'intérêt, et enfin, à sa production scientifique fournie tout au long d'une carrière d'enseignant-chercheur qui l'est tout autant. L'ouvrage est placé sous la direction scientifique du professeur Guy QUINTANE.

Volume IV :

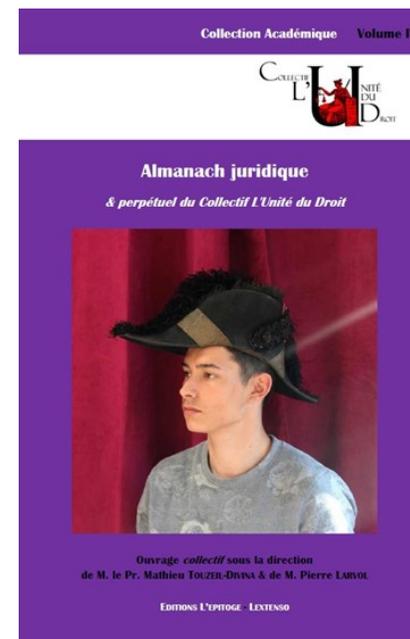
Almanach juridique & Perpétuel du Collectif L'Unité du Droit

- Ouvrage collectif (Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA** & Pierre **LARVOL**)
- Nombre de pages : 210
- Sortie : juin 2016
- Prix : 25 €
- ISBN : 979-10-92684-16-2

Volume IV : présentation :

L'Unité du Droit n'est pas réductible ou synonyme d'unicité. Bien au contraire, elle célèbre et incarne l'Unité dans la diversité. C'est précisément cette « Unité juridique » dans la diversité quotidienne des visages et des costumes du Droit que le présent *opus* célèbre.

Outre un almanach perpétuel qui offre pour chaque jour de l'année une information juridique (un anniversaire de naissance ou de décès d'un célèbre juriste, celui d'une « affaire » ou d'un « grand arrêt », etc.), notre almanach – qui se veut perpétuel ou permanent – et non pour la seule année en cours – permettra à chaque juriste d'admirer les différents costumes, uniformes et visages du Droit en France comme parfois à l'étranger.



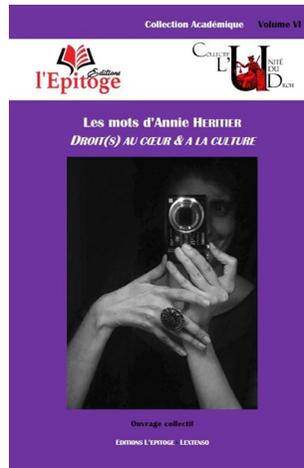
Volume V :

Le(s) droit(s) selon & avec Jean-Arnaud MAZÈRES

- Ouvrage collectif
(Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**)
- Nombre de pages : 220
- Sortie : novembre 2016
- Prix : 49 €
- ISBN : 979-10-92684-18-6

Volume V : présentation :

Un professeur, un maître, un père, un ami, un guide, un modèle, un inspirateur, un trouvère et, à toutes les pages, un regard. Tous ces qualificatifs pour un seul homme, un de ces êtres doués pour le langage, le partage, l'envie de transmettre, le goût de la recherche et de l'analyse, l'amour des livres et de la musique, l'attention aussi aux inquiets et aux fragiles. La générosité de Jean-Arnaud, l'homme aux mille facettes, est aujourd'hui célébrée, à travers le regard de ses amis. Tous ceux qui ont contribué à cet ouvrage ont quelque chose à dire, à écrire, à expliquer aussi, de ce moment où leur trajectoire a été plus claire, parfois s'est infléchie lors d'un cours ou d'un entretien, où leurs doutes ont rencontré non des réponses mais des chemins pour tenter d'y répondre. Chacun a suivi sa voie, chacun aujourd'hui a retrouvé les autres. Cet ouvrage est pour toi Jean-Arnaud ! Cela dit, si tu ne t'appelles pas Jean-Arnaud, toi – lecteur – qui nous tient entre tes mains, tu peux aussi t'intéresser non seulement au professeur Jean-Arnaud Mazères mais encore l'associer aux hommages et aux témoignages qui lui sont ici rendus. L'ouvrage, qui se distingue des Mélanges académiques, est une marque de respect et d'affection que nous souhaitons tous offrir à son dédicataire et ce, pour ses quatre-vingt ans. L'opus est alors bien un témoignage : celui de celles et de ceux qui ont eu la chance un jour de rencontrer le maestro, de partager les moments plus ou moins délicats du passage de l'innocence estudiantine à celui de la vie d'adulte, voire de faire une partie de ce chemin à ses côtés comme collègue et / ou comme ami. Des vies différentes pour chacun d'entre nous, des choix que le professeur Mazères a souvent directement inspirés, influencés, compris, soutenus mais pour nous tous ce bien commun partagé : celui d'avoir été, et d'être toujours, son élève, son ami, son contradictoire parfois. Par ce « cadeau-livre », nous souhaitons faire part de notre affection, du respect et de l'amitié que nous avons à son égard. Bel anniversaire, Monsieur le professeur Jean-Arnaud Mazères !



Cet opus est une déclaration d'amitié(s) pour célébrer celle qui s'est endormie en décembre 2015 et qui a marqué tous les contributeurs et toutes les contributrices, tous les soutiens aux présents Mélanges.

Toutefois, ces Mélanges accueillis par les Editions L'ÉPITRÈ sont à l'image de leur dédicataire : étonnants et même détonants, généreux, amoureux, créatifs, parfois espiègles mais toujours respectueux, ils célèbrent Annie HÉRITIER en mots, en vers, en prose et même en images. Ils célèbrent le Droit et son Histoire mais aussi l'amitié et la personnalité d'Annie.

Ce sont alors « les mots d'Annie » eux-mêmes entre Droit(s), cœur(s) & culture(s) qui ont – à la manière et sur la présentation alphabétique d'un dictionnaire – guidé l'ensemble de celles et de ceux qui ont voulu ici partager leurs souvenirs, leurs amitiés et leurs reconnaissances. Se mêlent alors les uns aux autres avec la reproduction d'une contribution inédite de l'auteure (à propos de « l'invention du droit du patrimoine culturel ») et sans discontinuité(s) les expressions et mots d'Annie suivants :

ALF, amitié & authenticité, bijoux, chat(s) (de la Nation), coca-cola, comparaison, couleurs de la ville, culture & Corse, doctorantes, droit international, échange, environnement, être sensible, fidélité, grenouille, histoire, imagination, infirmière corse, instants, littérature, nutella, patrimoine(s), perles, poème, reflet, sincérité, souris, troublantes grenouilles, utopie et ...

Z comme Z'Annie !

Volume VI : Volume VII :

Les mots d'Annie HÉRITIER. Droit(s) au Cœur & à la Culture

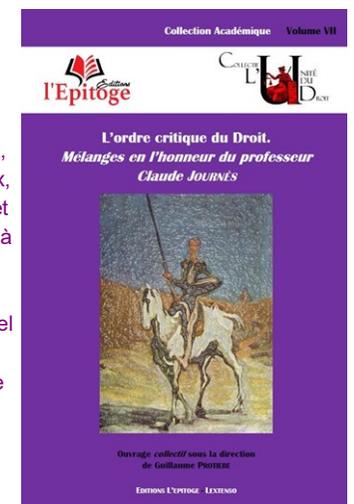
- Ouvrage collectif
(Direction : Mathieu **TOUZEIL-DIVINA**
Delphine **ESPAÑO-ABADIE**
& Thierry **GARCIA**)
- Nombre de pages : 236
- Sortie : juillet 2017
- Prix : 49 €
- ISBN : 979-10-92684-21-6

Volume VI : présentation :

L'ordre critique du Droit. Mélanges en l'honneur du professeur Claude JOURNÈS

- Ouvrage collectif (Direction : Guillaume **PROTIÈRE**)
- Nombre de pages : 326
- Sortie : février 2017
- Prix : 49 €
- ISBN : 979-10-92684-25-4

Volume VII : présentation : Cet ouvrage rend hommage au Professeur Claude Journès, ancien Président de l'Université Lumière Lyon 2 et membre fondateur du mouvement Critique du droit. Les Mélanges offerts au Professeur Claude Journès ont retenu cette approche, utilisant le droit comme un outil de mise en perspective critique de l'ordre social et de l'ordre politique. Après un hommage au Doyen Journès (P. Blachère) et l'évocation des ambitions et perspectives du mouvement critique du droit (S. Basset ou J. Michel), l'ouvrage se construit en deux temps. La première partie – intitulée « Le droit critique de l'ordre social » – regroupe des réflexions sur le pouvoir médical (F. Demichel), sur les crimes coloniaux (A. Mahiou), sur la dimension anthropologique du vocabulaire juridique (M.-C. Piatti) et sur le contrôle policier (M. Saoudi), le tout ouvrant sur la possibilité d'un humanisme séculier (H. Puel). La seconde partie – « Le droit critique de l'ordre politique » – entend montrer comment le droit porte en lui une conception du pouvoir et de l'autorité. Les études explorent des pistes très diverses mêlant les finances publiques (J.-L. Albert), les renseignements (C. Arroudj), l'histoire du droit (J.-L. Autin, J.-C. Genin), l'histoire de la doctrine (H. Gourdon), les institutions politiques (P. Bacot, A.-S. Mescheriakoff, R. Charvin), les institutions territoriales (J.-J. Gleizal, H. Oberdorff, R. Payre), la littérature (S. Caporal, G. Hare) ou les nouvelles technologies (G. Protière). Il ressort de l'ensemble que, loin d'être un simple outil technique, le droit est un puissant instrument de modélisation sociale et de justification du pouvoir. Inversant la logique dominante, la perspective critique du droit dévoile les limites d'une telle conception et rappelle que le droit, comme tous les construits sociaux, est le produit de luttes politiques et de rapports de force. En ce sens, à l'instar des valeurs défendues par le dédicataire de cet ouvrage, l'ordre critique du droit est un appel à contester les évidences, condition d'une conception plus ouverte et pluraliste de l'ordre juridique.



Volumes VIII & IX :

Des racines du Droit & des contentieux.

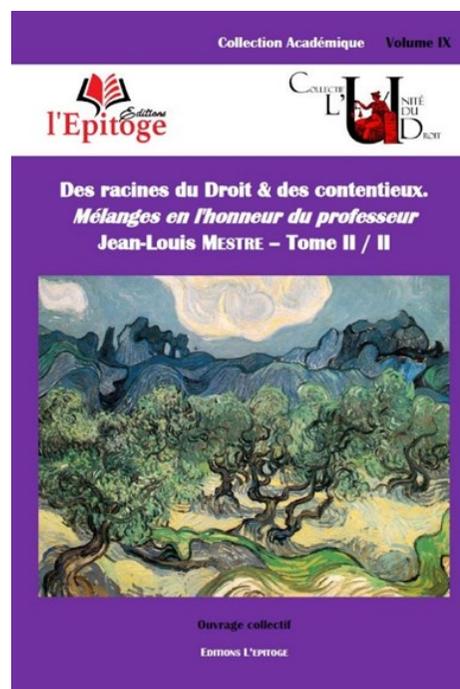
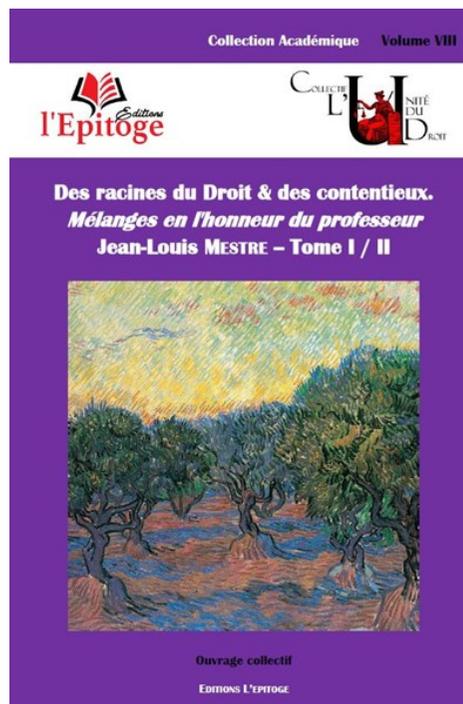
Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Louis MESTRE

- Ouvrage collectif
(Direction collective)
- Nombre de pages : 442 (Tome I - vol. VIII de la collection)
516 (Tome II - vol. IX de la collection)
- Sortie : mars 2020
- Prix : 129 € (les deux volumes)
- ISBN : 979-10-92684-28-5

Volumes IX & X : présentation :

Cet ouvrage rend hommage, sous la forme universitaire des *Mélanges*, au Professeur Jean-Louis Mestre. Interrogeant les « racines » du Droit et des contentieux, il réunit (en quatre parties et deux volumes) les contributions (pour le Tome I) de :

Pr. Paolo Alvazzi del Fratte, Pr. Grégoire Bigot, M. Guillaume Boudou, M. Julien Broch, Pr. Louis de Carbonnières, Pr. Francis Delpérée, Pr. Michel Ganzin, Pr. Richard Ghevontian, Pr. Eric Gojosso, Pr. Nader Hakim, Pr. Jean-Louis Halpérin, Pr. Jacky Hummel, Pr. Olivier Jouanjan, Pr. Jacques Krynen, Pr. Alain Laquière, Pr. Catherine Lecomte, M. Alexis Le Quinio, M. Hervé Le Roy, Pr. Martial Mathieu, Pr. Didier Maus, Pr. Ferdinand Melin-Soucramanien, Pr. Philippe Nélidoff, Pr. Marc Ortolani, Pr. Bernard Pacteau, Pr. Xavier Philippe, Pr. François Quastana, Pr. Laurent Reverso, Pr. Hugues Richard, Pr. André Roux, Pr. Thierry Santolini, M. Rémy Scialom, M. Ahmed Slimani, M. Olivier Tholozan, Pr. Mathieu Touzeil-Divina & Pr. Michel Verpeaux.



(pour le Tome II) de :

M. Stéphane Baudens, M. Fabrice Bin, Juge Jean-Claude Bonichot, Pr. Marc Bouvet, Pr. Marie-Bernadette Bruguière, Pr. Christian Bruschi, Prs. André & Danielle Cabanis, Pr. Christian Chêne, Pr. Jean-Jacques Clère, Mme Anne-Sophie Condette-Marcant, Pr. Delphine Costa, Mme Christiane Derobert-Ratel, Pr. Bernard Durand, M. Sébastien Evrard, Pr. Eric Gasparini, Père Jean-Louis Gazzaniga, Pr. Simon Gilbert, Pr. Cédric Glineur, Pr. Xavier Godin, Pr. Pascale Gonod, Pr. Gilles-J. Guglielmi, Pr. Jean-Louis Harouel, Pdt Daniel Labetoulle, Pr. Olivier Le Bot, Pr. Antoine Leca, Pr. Fabrice Melleray, Mme Christine Peny, Pr. Laurent Pfister, Pr. Benoît Plessix, Pr. Jean-Marie Pontier, Pr. Thierry S. Renoux, Pr. Jean-Claude Ricci, Pr. Albert Rigaudière, Pr. Ettore Rotelli, Mme Solange Ségala, Pdt Bernard Stirn, Pr. Michael Stolleis, Pr. Arnaud Vergne, Pr. Olivier Vernier & Pr. Katia Weidenfeld.

Mélanges placés sous le parrainage du Comité d'honneur des :

Pdt Hélène Aldebert, Pr. Marie-Bernadette Bruguière, Pr. Sabino Cassese, Pr. Francis Delpérée, Pr. Pierre Dolve, Pr. Bernard Durand, Pr. Paolo Grossi, Pr. Anne Lefebvre-Teillard, Pr. Luca Mannori, Pdt Jean Massot, Pr. Jacques Mestre, Pr. Marcel Morabito, Recteur Maurice Quenet, Pr. Albert Rigaudière, Pr. Ettore Rotelli, Pr. André Roux, Pr. Michael Stolleis & Pr. Michel Troper.

Mélanges réunis par le Comité d'organisation constitué de :

Pr. Jean-Philippe Agresti, Pr. Florent Blanco, M. Alexis Le Quinio, Pr. François Quastana, Pr. Laurent Reverso, Mme Solange Ségala, Pr. Mathieu Touzeil-Divina & Pr. Katia Weidenfeld.



Ouvrage hors collections :

Du droit chez Aya NAKAMURA ?

- Auteurs : Mathieu TOUZEIL-DIVINA
& Raphaël COSTA

- Nombre de pages : 80

- Sortie : mars 2020

- Prix : 8.88 €

• ISBN : 979-10-92684-47-6

Présentation :

Sérieusement ?
Du Droit chez Aya NAKAMURA ?
« *Y'a pas moyen* » vous dites-vous !
Et vous avez peut-être raison !

Le présent ouvrage, tiré à part *collector* des Editions L'Epitoge, publié dans le cadre des festivités dédiées aux 16 années du Collectif L'Unité du Droit, témoigne des habitudes de travail et de recherche(s) ainsi que de l'objet social même dudit Collectif : il est rédigé sur une forme parfois légère et enjouée tout en reposant, au fond, sur une analyse juridique rigoureuse et détaillée. Il se veut ainsi accessible sans renier sa vocation académique. Il a par ailleurs été conçu en binôme étroit et égalitaire par un professeur d'Université et par un doctorant.

L'*opus* est construit en trois parties qui interrogent respectivement (après avoir posé les enjeux de l'étude et son prétexte pédagogique au cœur du mouvement *Droit & Littérature*) : le droit administratif (I), le droit privé (II) et l'Unité du Droit (III) au cœur des chansons et des prises de position(s) de l'artiste Aya Nakamura ici décodée par deux juristes comme si – elle aussi – appartenait à la communauté juridique. Après cette lecture, « *Y'a pas moyen Gaja ?* », « *J'veux du Sarl* » et tant d'autres titres (vous faisant découvrir la chanteuse à travers les droits de la propriété intellectuelle, de l'espace ou encore des marchés publics) n'auront plus de secret pour vous ! Il paraîtrait même que la chanteuse serait hégélienne : « *j'crois qu'c'est le concept* » !



Ouvrage hors collections :

Des *Objets* du Droit Administratif

- le *DODA*—vol. 1

- Auteurs : Mathieu TOUZEIL-DIVINA

- Nombre de pages : 208

- Sortie : 15 décembre 2020

- Prix : 20 € 20

• ISBN : 979-10-92684-49-0

Présentation :

DODA : de quels objets du Droit Administratif s'agit-il ?

CONSTAT : le droit administratif français est marqué par sa jurisprudence et c'est ce qui effraie parfois ses apprentis. On a cherché ici à les rassurer en apprenant autrement. Il est en effet proposé de présenter au public, essentiellement étudiant, un premier ouvrage destiné à réviser de façon renouvelée des décisions importantes et / ou emblématiques du droit administratif français.

MEMOIRES VISUELLE, AUDITIVE & KINESTHESIQUE : la raison d'être de l'opus repose sur un constat réalisé par l'auteur à la suite de ses enseignements. En cours, les explications font le plus souvent uniquement appel à la mémoire auditive des apprenants. Or, lorsque l'on essaie de faire passer en leçons des émotions (le rire, la réflexion, une ambiance particulière, une anecdote, etc.) ceux qui ont une mémoire kinesthésique apprennent mieux. Il en est de même lorsque l'on associe une explication à une image, à un vêtement, à un objet, faisant ainsi travailler la mémoire visuelle. L'objectif est alors de solliciter autrement les mémoires visuelle & kinesthésique traditionnellement délaissées.

UN CABINET D'OBJETS JURIDIQUES : outre le choix d'un objet déterminé qui « raconte » ou témoigne matériellement et visuellement de la décision commentée, on a associé la portée d'une décision juridictionnelle à un contexte et à une ambiance (les faits). Partant, en racontant les anecdotes, on va solliciter la mémoire kinesthésique. L'ensemble forme, par suite, un cabinet d'objets juridiques eux-mêmes répartis parmi les « objets » célèbres du Droit administratif que sont le service public, les actes, les agents et les biens mais aussi les responsabilités, les libertés et le contentieux. Ce cabinet virtuel de curiosités publicistes aborde se faisant les « objets » du Droit administratif par des « objets » concrets du quotidien dont témoignent les marques partenaires mais aussi d'exception et d'histoire du Droit administratif (à l'instar d'éléments autographes, d'ouvrages rares ou encore d'œuvres d'art).



**EDITIONS
L'EPITOGE**

www.l-epitoge.com
editions@l-epitoge.com

